

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2010

Cette première décision modificative budgétaire de l'année 2010 s'inscrit dans un contexte de crise économique et sociale, qui a touché de plein fouet le tissu industriel de la Région Centre (en particulier le secteur automobile et les entreprises sous-traitantes). Cette situation s'est traduite par une baisse des investissements, une forte diminution de l'intérim, de nombreuses opérations de licenciement et un recours massif au chômage partiel. Les salariés les plus touchés ont été les intérimaires, les titulaires de contrats à durée déterminée et, de manière générale, les jeunes.

A ce jour, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi a augmenté de plus de 32% par rapport à mars 2008. Cette situation dégradée de l'emploi s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de « travailleurs pauvres » ou de précaires ayant une activité réduite.

C'est dans ce contexte difficile que la Région a décidé de lancer des mesures d'urgence économique et sociale, dans la continuité des actions mises en place dès le début de la crise. Trois séries d'actions sont prévues :

- en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes : renforcement des actions d'insertion et de qualification des jeunes demandeurs d'emploi ; poursuite des opérations de lutte contre le décrochage pour les jeunes sans qualification ; création d'un « contrat régional pour l'emploi et la qualification » (CREQ) destiné aux jeunes se retrouvant sans aucune solution ; pérennisation du visa compétences jeune.
- en matière de sécurité sociale professionnelle des actifs : poursuite des actions de formation en direction des demandeurs d'emploi et des salariés ; développement d'actions d'accompagnement pendant les périodes de chômage partiel ; création d'une véritable sécurité professionnelle notamment sous la forme d'un « contrat de continuité professionnelle » (CCP).
- en matière de création d'emplois : sur la durée de la mandature, la Région s'engage à soutenir la création de 10 000 emplois non délocalisables, liés aux activités de son territoire, à l'administration et aux services à la population régionale.

Dans le même temps, la Région Centre engage un ensemble d'initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et préserver la biodiversité et les ressources naturelles. Plusieurs mesures destinées à la mise en place d'une véritable éco-région vont rapidement débiter :

- élaboration d'un plan climat régional, destiné à réduire de 40% les GES d'ici 2020 (100 000 € inscrits au budget),
- mise en place d'un plan global d'amélioration d'économie d'énergie dans les lycées (contrat de performance énergétique destiné à réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO2 dans 18 EPLE ; émergence de thermiciens dans les 82 autres lycées ; groupements d'achats des fluides pour les 100 lycées),
- réalisation d'audits énergétiques dans les autres lycées (70 d'ici 2012, dont 20 d'ici 2010),

- dans le cadre du Pôle d'Efficacité Energétique, participation au capital de la SEM Energies Renouvelables d'Issoudun pour 0,500 M€,
- attribution de subventions en faveur des projets issus des territoires ruraux ; dans le cadre de la politique de développement local et des expérimentations qui s'y rattachent (FRAC).

La présente décision modificative, qui constitue réglementairement un budget supplémentaire, a pour principal objet la reprise des résultats de l'exercice 2009. Il s'agit d'intégrer les résultats constatés à la clôture des comptes 2009 (11,2 M€) et d'inscrire les crédits reportés (39,7 M€ en dépenses et 28 M€ en recettes) sur l'exercice 2010.

Cette décision modificative est aussi le premier acte budgétaire permettant d'ajuster à la marge les dépenses et recettes inscrites dans le cadre du Budget Primitif 2010.

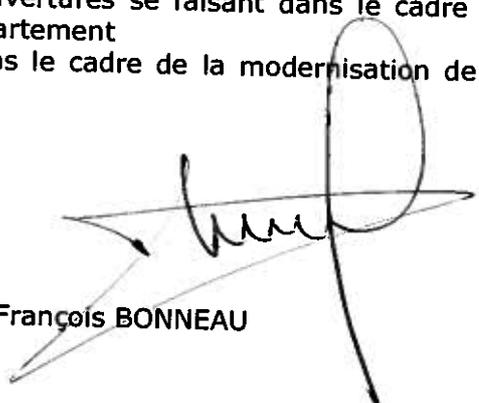
Ainsi, il convient de noter le réajustement des crédits pour :

- le fonctionnement des établissements de formations sanitaires et sociales (+0,900 M€) ;
- les manifestations sportives et partenariats des clubs élites (+ 0,357 M€) ;
- l'aménagement du territoire (+0,351 M€) pour le Syndicat mixte de l'Aéroport de Tours ;
- le soutien aux professions agricoles pour 2 M€.

Par ailleurs, plus de 44 M€ d'ouverture ou d'abondement d'autorisations de programme et d'engagement sont sollicités pour répondre aux projets prêts à démarrer dont :

- 10 M€ pour la restructuration du lycée Marguerite de Navarre à Bourges
- 9,216 M€ pour l'aménagement du territoire, ces ouvertures se faisant dans le cadre de contractualisations CPER ou Conventions Région/Département
- 13,833 M€ pour les transports et déplacements dans le cadre de la modernisation de la voie Chateaudun-La Membrolle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


François BONNEAU

SOMMAIRE

I - Les conditions générales de l'équilibre

A - La reprise des résultats de l'exercice 2009	3
1. Les reports de crédits 2009 sur 2010	
2. Les résultats de l'exercice 2009	
3. L'affectation du résultat 2009	
B - L'équilibre du Budget Supplémentaire 2010	5
C - La répartition des CP et des AP/AE par politiques.....	6

II - La présentation détaillée du budget supplémentaire

A - Les interventions régionales

Formations professionnelles	11
Apprentissage.....	15
Enseignement lycées	17
Formations sanitaires et sociales.....	21
Enseignement Supérieur.....	23
Recherche.....	25
Culture.....	29
Sports et jeunesse	33
Territoires solidaires	37
Environnement	44
Transports et déplacements	50
Tourisme	54
Economie – Innovation	58
Europe et coopération décentralisée.....	61

B - *Les moyens généraux*

⇒ Moyens généraux financiers	65
------------------------------------	----

C - *Les dispositions diverses*

⇒ Relèves de déchéances	
⇒ Remises gracieuses	
⇒ Admissions en non-valeur	
⇒ Modifications de durée d'affectation	

DECISIONNEL

I – <u>L'affectation du résultat 2009 : décisions</u>	77
⇒ Les résultats de l'exercice 2009	
⇒ L'affectation du résultat 2009	
II – <u>L'approbation du Budget Supplémentaire : décisions</u>	79
A - <i>Le vote par fonction</i>	80
⇒ L'approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP/AE	
⇒ Les AP et AE par fonction	
B - <i>Le vote de l'Architecture par Politique Régionale</i>	90
C - <i>Les dispositions diverses</i>	91
⇒ Les relèves de déchéances	
⇒ Les remises gracieuses	
⇒ Les admissions en non-valeur	
⇒ Modifications des durées d'affectation	
⇒ Les affectations et individualisations	

**LES CONDITIONS GENERALES
DE L'EQUILIBRE**

A- La reprise des résultats de l'exercice 2009

1 – Les reports de crédits 2009 sur 2010

Comme indiqué dans le compte administratif 2009, soumis au vote de notre Assemblée lors de cette même session, il vous est proposé de réintégrer dans les chapitres concernés du budget régional 2010 les restes à réaliser de l'exercice 2009, qui s'élèvent à un total de 39 708 186,15 € en dépenses, et 39 001 476 € en recettes.

La répartition par chapitre est la suivante :

a- Dépenses reportées au titre des interventions régionales :

- 902 (Lycées publics)	1 915,39 €
- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	15 677 439,27 €
- 932 (Enseignement)	4 371 447,71 €
- 933 (Culture, Sports et Loisirs)	6 983 806,89 €
- 935 (Aménagement des territoires)	17 063,74 €
- 937 (Environnement)	1 808 714,57 €
- 938 (Transports)	568 249,61 €
- 939 (Actions économiques)	5 041 955,41 €

b- Dépenses reportées au titre des moyens des assemblées et des services :

- 900 (Services Généraux)	1 048 344,59 €
- 930 (Services Généraux)	4 175 708,60 €
- 943 (dette et autres opérations financières)	200,00 €
- 944 (Frais de fonctionnement groupes d'élus)	13 345,37 €

c- Recettes reportées au titre des moyens généraux financiers :

- 923 (dette et autres opérations financières)	28 000 000,00 €
- 941 (Autres impôts et taxes)	11 001 476,00 €

– Les résultats de l'exercice 2009

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2009 (titres émis – mandats émis) et du résultat reporté 2008.

	(A)	(B)	(A)+(B)
Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	12 701 004,55	846 099 671,47	858 800 676,02
Dépenses (réelles + ordre)		700 947 026,24	700 947 026,24
Total	12 701 004,55	145 152 645,23	157 853 649,78

Le résultat de la section de fonctionnement est de + 157 853 649,78 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2009 et du résultat reporté 2008.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		537 096 337,03	537 096 337,03
Dépenses (réelles + ordre)	178 860 864,68	504 883 150,85	683 744 015,53
Total	178 860 864,68	32 213 186,18	-146 647 678,50

Le résultat de la section d'investissement est de – 146 647 678 ,50 €.

3 – L'affectation du résultat 2009

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à + 157 853 649,78 €.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à – 146 647 678,50 €.

Il est proposé d'affecter le solde disponible soit 11 205 971,28 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 : excédent de fonctionnement reporté).

Résultat de fonctionnement à affecter	+ 157 853 649,78 €.	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	– 146 647 678,50 €.	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement et modification	11 205 971,28 €	
Excédents de fonctionnement reportés	11 205 971,28 €	(compte 002)

B – L'équilibre du BS 2010

Le Budget 2010 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 241 855 471,15€.

FONCTIONNEMENT	BP 2010	Reste à réaliser 2009	BS	Total 2010 BP + DM
Recettes de l'exercice	832 982 374,00	11 001 476,00	- 136 822,76	843 847 027,24
Affectation du résultat 2009			11 205 971,28	11 205 971,28
Dépenses	645 917 835,00	38 657 926,17	6 533 750,00	691 109 511,17
Prélèvement	173 319 539,00		- 23 121 051,65	150 198 487,35
Résultat fonctionnement	-	- 27 656 450,17	27 656 450,17	0,00
INVESTISSEMENT	BP 2010	reste à réaliser 2009	BS	Total 2010 BP + DM
Recettes	273 296 161,00		- 400 000,00	272 896 161,00
Prélèvement	173 319 539,00	-	- 23 121 051,65	150 198 487,35
Emprunt	88 500 000,00	28 000 000,00	- 2 593 688,37	113 906 311,63
Dépenses	548 860 700,00	1 050 259,98	835 000,00	550 745 959,98
Résultat investissement	-	26 949 740,02	- 26 949 740,02	0,00
Résultat Global	-	- 706 710,15	706 710,15	0,00
Total dépenses	1 194 778 535,00	39 708 186,15	7 368 750,00	1 241 855 471,15
Total recettes	1 194 778 535,00	39 001 476,00	8 075 460,15	1 241 855 471,15

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont proposées à hauteur de 41 513 240 € et 2 925 410 € pour les autorisations d'engagement.

C – La répartition des CP et des AP/AE par politique

Les tableaux ci-après vous présentent par politique, les crédits nouveaux ou redéployés, les crédits reportés, en dépense et en recette, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

	BP 2010 DEPENSES	BS 2010 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2010	BP 2010 RECETTES	BS 2010 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL RECETTES 2010	BS 2010 AP et AE
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	800 272 185	3 708 400	35 662 858	839 643 443	74 933 900	-345 823	0	74 588 077	44 438 650
Investissement	304 913 200	835 000	1 915	305 750 115	28 960 500	0	0	28 960 500	41 513 240
Fonctionnement	495 358 985	2 873 400	35 660 942	533 893 327	45 973 400	-345 823	0	45 627 577	2 925 410
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	80 806 000	-150 000	5 429 463	86 085 463	1 220 000	0	0	1 220 000	375 410
Investissement	425 000	0	0	425 000	0	0	0	0	0
Fonctionnement	80 381 000	-150 000	5 429 463	85 660 463	1 220 000	0	0	1 220 000	375 410
APPRENTISSAGE	106 144 000	0	8 718 255	114 862 255	23 130 000	0	0	23 130 000	288 000
Investissement	6 660 000	0	0	6 660 000	0	0	0	0	288 000
Fonctionnement	99 484 000	0	8 718 255	108 202 255	23 130 000	0	0	23 130 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	144 478 580	150 000	3 727 378	148 355 958	8 523 000	350 000	0	8 873 000	10 000 000
Investissement	88 000 000	0	1 915	88 001 915	200 000	0	0	200 000	10 000 000
Fonctionnement	56 478 580	150 000	3 725 462	60 354 042	8 323 000	350 000	0	8 673 000	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	41 721 000	890 000	1 529 721	44 140 721	1 100 000	0	0	1 100 000	0
Investissement	2 500 000	0	0	2 500 000	0	0	0	0	0
Fonctionnement	39 221 000	890 000	1 529 721	41 640 721	1 100 000	0	0	1 100 000	0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 759 000	0	645 985	11 404 985	0	0	0	0	1 300 000
Investissement	7 272 500	0	0	7 272 500	0	0	0	0	1 300 000
Fonctionnement	3 486 500	0	645 985	4 132 485	0	0	0	0	0
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	25 692 200	0	1 117 976	26 810 176	170 000	0	0	170 000	1 300 000
Investissement	16 984 200	0	0	16 984 200	50 000	0	0	50 000	1 300 000
Fonctionnement	8 708 000	0	1 117 976	9 825 976	120 000	0	0	120 000	0
CULTURE	33 840 000	110 000	6 444 698	40 394 698	4 942 300	0	0	4 942 300	3 451 240
Investissement	9 500 000	0	0	9 500 000	4 942 300	0	0	4 942 300	3 451 240
Fonctionnement	24 340 000	110 000	6 444 698	30 894 698	0	0	0	0	0
SPORTS	7 159 475	357 400	539 109	8 055 984	700 000	0	0	700 000	30 000
Investissement	3 484 075	0	0	3 484 075	700 000	0	0	700 000	30 000
Fonctionnement	3 675 400	357 400	539 109	4 571 909	0	0	0	0	0
TERRITOIRES SOLIDAIRES	80 135 841	351 000	17 064	80 503 905	0	82 677	0	82 677	9 216 000
Investissement	76 786 991	0	0	76 786 991	0	0	0	0	6 666 000
Fonctionnement	3 348 850	351 000	17 064	3 716 914	0	82 677	0	82 677	2 550 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 896 500	*	0	4 896 500	0	0	0	0	0
Investissement	428 500	0	0	428 500	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 468 000	0	0	4 468 000	0	0	0	0	0
ENVIRONNEMENT	14 723 075	500 000	1 808 715	17 031 790	40 000	0	0	40 000	920 000
Investissement	6 869 831	72 000	0	6 941 831	0	0	0	0	920 000
Fonctionnement	7 853 244	428 000	1 808 715	10 089 959	40 000	0	0	40 000	0
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	169 077 672	195 000	568 250	169 840 922	1 633 000	0	0	1 633 000	13 833 000
Investissement	40 479 261	0	0	40 479 261	1 460 000	0	0	1 460 000	13 833 000
Fonctionnement	128 598 411	195 000	568 250	129 361 661	173 000	0	0	173 000	0
TOURISME	11 200 642	155 000	1 166 042	12 521 684	0	0	0	0	1 000 000
Investissement	6 790 642	155 000	0	6 945 642	0	0	0	0	1 000 000
Fonctionnement	4 410 000	0	1 166 042	5 576 042	0	0	0	0	0
ECONOMIE INNOVATION	44 965 200	2 000 000	2 757 932	49 723 132	7 220 600	21 500	0	7 242 100	2 600 000
Investissement	24 057 200	500 000	0	24 557 200	7 063 200	0	0	7 063 200	2 600 000
Fonctionnement	20 908 000	1 500 000	2 757 932	25 165 932	157 400	21 500	0	178 900	0
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	24 673 000	-850 000	1 192 270	25 015 270	26 255 000	-800 000	0	25 455 000	125 000
Investissement	14 675 000	108 000	0	14 783 000	14 545 000	0	0	14 545 000	125 000
Fonctionnement	9 998 000	-958 000	1 192 270	10 232 270	11 710 000	-800 000	0	10 910 000	0

	BP 2010 DEPENSES	BS 2010 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL 2010 DEPENSES	BP 2010 RECETTES	BS 2010 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL 2010 RECETTES	BS 2010 AP et AE
TOTAL MOYENS GENERAUX	394 506 350	3 660 350	4 045 328	402 212 028	1 119 844 635	-2 784 688	39 001 476	1 156 061 423	0
Investissement	243 947 500	0	1 048 345	244 995 845	332 835 661	-2 993 688	28 000 000	357 841 973	0
Fonctionnement	150 558 850	3 660 350	2 996 984	157 216 184	787 008 974	209 000	11 001 476	798 219 450	0
COMMUNICATION	4 800 000	0	675 573	5 475 573	0	0	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 800 000	0	675 573	5 475 573	0	0	0	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 492 850	0	2 801 656	19 294 506	51 000	0	0	51 000	0
Investissement	2 647 500	0	1 048 345	3 695 845	0	0	0	0	0
Fonctionnement	13 845 350	0	1 753 311	15 598 661	51 000	0	0	51 000	0
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	262 308 500	3 660 350	3 761	265 972 611	1 116 851 635	-2 784 688	39 001 476	1 153 068 423	0
Investissement	241 300 000	0	0	241 300 000	332 835 661	-2 993 688	28 000 000	357 841 973	0
Fonctionnement	21 008 500	3 660 350	3 761	24 672 611	784 015 974	209 000	11 001 476	795 226 450	0
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	110 905 000	0	564 339	111 469 339	2 942 000	0	0	2 942 000	0
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	110 905 000	0	564 339	111 469 339	2 942 000	0	0	2 942 000	0
Résultat affecté de 2009						11 205 971		11 205 971	

TOTAL GENERAL	1 194 778 535	7 368 750	39 708 186	1 241 855 471	1 194 778 535	8 075 460	39 001 476	1 241 855 471	44 438 650
Investissement	548 860 700	835 000	1 050 260	550 745 960	361 796 161	-2 993 688	28 000 000	386 802 473	41 513 240
Fonctionnement	645 917 835	6 533 750	38 657 926	691 109 511	832 982 374	11 069 148	11 001 476	855 052 998	2 925 410

**LA PRESENTATION DETAILLEE
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

A – Les interventions régionales

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	0	375 410
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
SAVOIRS DE BASE	F	7 700 000	0	130 000	0
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EM	I	300 000	0		
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EM	F	61 851 000	-150 000	950 000	0
ACTIONS D'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION	F	6 930 000	0	140 000	0
FONDS REGIONAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION	F	3 900 000	0		
EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION ET D'AIOA	I	125 000	0		
INVESTISSEMENT		425 000	0		
FONCTIONNEMENT		80 381 000	-150 000	1 220 000	0

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Formation professionnelle pour les
demandeurs d'emploi**

- **Tableaux budgétaire**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AE 2008-0925	REMUNERATIONS 2009	12 270 000	375 410	31/12/2011
	TOTAL	12 270 000	375 410	

- Les crédits de paiement

		Budget Primitif	BS
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLO	I	300 000,00	0,00
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLO	F	61 851 000,00	-150 000,00

- **Commentaires et explications**

Augmentation de l'AE 2008-0925

Par la délibération 10.02.93 du 26 février 2010, la Commission Permanente Régionale a accordé une subvention de 1,5 M€ à l'AFPA. Cette subvention est destinée à couvrir la rémunération et la protection sociale des bénéficiaires en cours de formation en 2010 sur les actions de formation débutées en 2009.

Cette subvention a été affectée à hauteur de 1 124 598 € sur l'Autorisation d'Engagement 2008-0925 et à hauteur de 375 400 € sur l'AE 2009-0925, compte tenu des disponibles à affecter.

Afin de pouvoir imputer l'intégralité de cette subvention sur l'AE 2008-0925 portant les rémunérations de l'ensemble des actions débutées en 2009, il convient d'augmenter cette enveloppe de 375 410 €.

Il n'est pas demandé de crédits de paiement supplémentaires parallèlement à l'augmentation de cette enveloppe.

Baisse des crédits de rémunération

La mesure n° 3 « *Assure ta qualification* » mise en place en mai 2009 en application du dispositif régional « *Les jeunes face à la crise : la Région Centre mobilisée* » devait permettre à des apprentis en dernière année de formation et dont le contrat d'apprentissage serait rompu pour motif économique 6 mois maximum avant l'examen, de percevoir une indemnité mensuelle de 600 € jusqu'à l'achèvement de leur parcours de formation. Cette mesure n'ayant jusqu'à présent bénéficié qu'à 14 apprentis sur les 150 escomptés, il convient de retirer 150 000 € du budget consacré à la formation professionnelle pour les redéployer sur le budget Enseignement Lycées, au titre de la mesure n° 1 « *Aide à la restauration des lycéens* » qui a obtenu excellent résultat.

APPRENTISSAGE

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	0	288 000
Autorisations d'engagement		

DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2006-0987	Ville de Tours (CFA)	2 800 000	288 000	31/12/2010

- **Commentaires et explications**

Le CFA de l'Association pour la Formation Professionnelle de la Ville de Tours fait l'objet de travaux relatifs à la construction d'ateliers dédiés à la formation de « Technicien de réparation et de modernisation des ascenseurs ». La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Ville de Tours propriétaire des locaux du CFA.

Il est proposé d'augmenter la participation de la Région à ce projet à hauteur de 288 000 €, afin de prendre en charge partiellement des surcoûts d'un montant de 836 000 € HT liés à la prise en charge de fondations spéciales et de travaux de viabilisation.

Il n'est pas demandé de crédits de paiement supplémentaires.

ENSEIGNEMENT LYCEES

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT LYCEES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	0	10 000 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,	I	88 000 000	0	200 000	0
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,	F	4 408 000	0	20 000	0
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	F	44 588 900	150 000	8 080 000	350 000
MOBILITE DES LYCEENS	F	2 948 000	0	93 000	0
EGALITE DES CHANCES	F	3 365 000	0		
INFORMATION ET ORIENTATION	F	1 168 680	0	130 000	0

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
INVESTISSEMENT	88 000 000	0	200 000	0
FONCTIONNEMENT	56 478 580	150 000	8 323 000	350 000

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2010-0014	Extensions et restructurations	5 400 000	10 000 000

- Les crédits de paiement

DEPENSES		Budget Primitif	BS
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,	I	88 000 000,00	0,00
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,	F	4 408 000,00	0,00

- **Commentaires et explications**

OPERATION : CONSTRUCTIONS, REHABILITATIONS ET RESTRUCTURATIONS

Extensions restructurations : abondement de 10 000 000 €

Restructuration du lycée Marguerite Navarre à Bourges

Depuis 2000, plusieurs études d'opportunité, de faisabilité et de programmation ont été conduites pour stabiliser un projet de restructuration du lycée Marguerite de Navarre à Bourges et plus particulièrement de son bâtiment A, bâtiment d'une surface de 10 619 m² sur cinq niveaux et accueillant de multiples fonctions. Construit en 1950 par l'architecte Jacques Barge, il possède des façades et roseraies récemment inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le besoin de restructuration de ce bâtiment, notamment de la partie internat, est manifeste.

Désormais stabilisé, le projet est à présent en mesure d'être lancé par la Région dans sa phase opérationnelle.

Alerté sur les difficultés d'hébergement à Bourges, je vous propose d'abonder l'autorisation de programme 2010 0014 de 10 000 000 € de façon à engager dès juillet la désignation des partenaires qui conduiront cet important projet.

Ces crédits seront imputés au chapitre 902, fonction 222, autorisation de programme 2010 0014 du budget régional.

Par ailleurs, 20 audits énergétiques seront lancés dans les lycées en 2010. (20 en 2011 et 30 en 2012 viendront s'y ajouter ; ce qui aura permis d'auditer l'assemblée des lycées). Dans le cadre de l'agenda 21 et de notre objectif d'éco-région pour tous, ces audits sont un préalable indispensable à la réalisation de travaux d'isolation dans les lycées, avec pour objectif la basse consommation.

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

DEPENSES		Budget Primitif	BS
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	F	44 588 900,00	150 000,00

RECETTES		Budget Primitif	BS
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	F	8 080 000,00	350 000,00

- **Commentaires et explications**

Accès à la restauration (mesure jeunes)

→ **Dépenses**

Lors de la réunion de l'Assemblée plénière des 26 et 27 mars 2009 la Région a adopté 6 mesures en faveur des jeunes afin de les soutenir dans leurs parcours de formation et de recherche d'emploi.

Parmi ces mesures, la mesure n° 1 intitulée « aide à la restauration pour les lycéens » votée à la CPR de juin 2009 pour l'année scolaire 2009-2010 devait permettre à tous les lycéens d'accéder à la restauration, que ce soit dans le cadre de la demi-pension ou dans celui de l'internat.

Dans ce cadre, les élèves boursiers demi-pensionnaires ou pensionnaires de tout niveau de formation dont l'un des parents était au chômage ont bénéficié d'une réduction de 50% sur les tarifs de restauration et d'hébergement, déduction faite du montant des bourses et autres aides perçues.

Cette mesure a bénéficié d'un budget de 300 000 € en 2009 pour le dernier trimestre et a été reconduite en 2010 pour le premier semestre pour le même montant.

Cette aide sera de nouveau reconduite pour le dernier trimestre 2010 (premier trimestre de l'année scolaire 2010-2011).

En conséquence, je vous propose que soient affectés à cette action des crédits complémentaires à hauteur de 150 000 € pour assurer la poursuite de cette mesure, par transfert de crédits de la mesure n°3 « assure ta qualification ».

Ces crédits seront à imputés au chapitre 932 fonction 222 nature 6518 programme 1226 du budget régional.

Participation des familles pour la restauration et l'hébergement

→ **Recettes**

Au titre de la loi du 13 août 2004, la Région perçoit une recette prélevée sur le budget des établissements au titre de la restauration et de l'hébergement. Pour 2010, il convient d'inscrire une recette complémentaire de 350 000 €.

**FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	F	8 800 000	0		
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,	I	2 500 000	0		
FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION	F	29 321 000	890 000		
STRUCTURATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION	F	1 100 000	0	1 100 000	0
INVESTISSEMENT		2 500 000	0		
FONCTIONNEMENT		39 221 000	890 000	1 100 000	0

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		Budget Primitif	BS
FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION	F	29 321 000,00	890 000,00

- **Commentaires et explications**

A l'issue des procédures d'analyse des budgets 2010 des établissements de formations sanitaires et sociales, il est apparu un besoin de financement complémentaire.

Il est proposé d'abonder de 890 000 € le montant de ces crédits.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 300 000	
Autorisations d'engagement		

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement,
réhabilitation, équipement

- **Tableaux budgétaires**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2010-1605	ENIVL EXTENSION	-	1 300 000

- **Commentaires et explications**

Une AP de 1 300 000 € est ouverte pour entreprendre les travaux d'extension de l'Ecole Nationale du Val de Loire de Blois (ENIVL). L'opération, sous maîtrise d'ouvrage Région dans le cadre de la convention Région/Département, a pour objet de construire un étage supplémentaire sur une partie du bâtiment afin d'accueillir les étudiants dont les effectifs ont progressé depuis l'entrée de l'école dans le réseau des ENI.

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		1 300 000
Autorisations d'engagement		

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N°enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2008-37015	CG 37- ETUDE BATIMENT START UP INRA	100 000	400 000	31/12/2013

- **Commentaires et explications**

La construction du bâtiment vise à accueillir des entreprises pour valoriser les compétences de l'INRA de Tours dans le domaine de l'agronomie et de l'élevage.

Programme : Pôle d'efficacité énergétique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N°enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2008-7508	GP- RECHERCHE SUR LES ENERGIES NOUVELLES ET LES MATERIAUX POUR L'ENERGIE	2 430 000	900 000

- **Commentaires et explications**

Le projet « Energie du futur – Procédés innovants pour la production de biocombustibles » du CNRS vise à fournir des avancées significatives dans le domaine du traitement de la

biomasse en concevant et optimisant deux nouveaux procédés innovants de production de biocombustibles de deuxième génération. Cette opération, présentée en CPR de janvier 2010 (CPR n° 10.01.18), pour un montant d'aide régionale de 930 000 €, avait été imputée budgétairement sur l'AP « appel à projets » afin de permettre de débiter les travaux.

Cependant le projet s'inscrit dans le programme CPER Pôle d'Efficacité énergétique article 2-1, et doit par conséquent être réaffecté sur l'AP 2008-7508 ainsi que le mandat n° 5002 du 19/02/2010 correspondant au paiement de l'acompte.

CULTURE

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 340 240	111 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ET	F	455 840	0		
MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES	I	73 800	0		
MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES	F	3 240 977	0		
SOUTIEN A LA CREATION	I	1 871 000	0	277 500	0
SOUTIEN A LA CREATION	F	1 145 000	0		
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	I	116 000	0		
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	F	871 013	0		
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	I	1 355 305	0	801 900	0
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	F	1 815 975	0		
DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	F	920 000	0		
CITE DES MUSIQUES ANCIENNES ET DE LA CREATION	I	310 760	0	467 700	0
CITE DES MUSIQUES ANCIENNES ET DE LA CREATION	F	326 800	0		
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEM	I	42 000	0		
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEM	F	6 235 225	0		
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	I	1 985 222	0		
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	F	945 000	0		
SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE	F	1 774 570	0		
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	I	2 052 645	0		
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	F	4 594 450	110 000		
DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES	F	1 350 200	0		
FRAC	I	1 693 268	0	3 395 200	0
FRAC	F	664 950	0		

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
INVESTISSEMENT		9 500 000	0	4 942 300	0
FONCTIONNEMENT		24 340 000	110 000		

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Mise en valeur du patrimoine

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-7116	GP - MUSEE GIRODET DE MONTARGIS		897 000	31/12/2013
AP 2010-7119	GP - ARGENTOMAGUS DE SAINT-MARCEL		750 000	31/12/2013
	TOTAL	0	1 647 000	

- **Commentaires et explications**

Deux autorisations de programme d'un montant de 897 000 € et de 750 000 € sont créées au titre du Contrat de projets Etat-Région (avenant soumis à votre approbation dans le cadre de cette même session), concernant plus particulièrement des travaux d'extension et de rénovation du musée Girodet à Montargis et de réaménagement de l'accueil du musée d'Argentomagus à Saint-Marcel.

Programme : Développement territorial de la Culture

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010.0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	90 000	60 000	
AP 2010.0010	CREATION ET RENOVATION TECHNIQUE DES SALLES DE CINEMA	100 000	51 000	
AP 2010.37008	CG 37 : JARDINS DES CHATEAUX ET MUSEES	0	1 672 240	31/12/2013
	TOTAL	190 000	1 783 240	

- Les crédits de paiement

		Budget Primitif	BS
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	I	2 052 645,00	0,00
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	F	4 594 450,00	110 000,00

- **Commentaires et explications**

DEPENSES

Au titre des autorisations de programme, il est nécessaire :

- de créer une AP qui correspond à une opération inscrite dans la convention et dans son avenant signés avec le Département d'Indre-et-Loire pour la période 2007-2013 ; il s'agit de la valorisation des jardins de Touraine (prieuré de Saint-Cosme, Saché, Chinon, Le Grand Pressigny) pour montant total de 1 672 240 €,
- d'abonder de 60 000 € l'AP 2010.0006 « opérations de développement local » pour permettre de répondre favorablement aux demandes de subventions d'investissement pour des opérations concernant le Musée d'Orléans et les associations Jacques Kraemer, Dynasso +, Emmetrop, SMAC de Joué-les-Tours...
- d'abonder de 51 000 € l'AP 2010.0010 « Création et rénovation technique des salles de cinéma » afin de réinscrire le solde de deux subventions déchuées accordées en 2003 et 2004 à la Société Nouvelle des Cinémas de Dreux et de subventionner la Commune de Richelieu pour son cinéma le Majestic.

En fonctionnement, les crédits de paiement sont augmentés de 110 000 € répartis entre les expositions et manifestations des musées (60 000 €), l'animation culturelle locale (30 000 €) et les autres opérations de développement local (20 000 €).

Une subvention de 20 000 €, représentant le montant TTC de la dépense subventionnable est accordée à l'Association Culturelle Israélite d'Indre-et-Loire pour l'organisation, à Tours en 2010, de la commémoration des 150 ans de la communauté juive de Touraine. (chapitre 933-312, article 6574, opération 344).

Programme : FRAC

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010.4118	Equipement des réserves	0	16 000	31/12/2010
AP 2010.4117	Equipement informatique	0	5 000	31/12/2010
	TOTAL	0	21 000	

Il est nécessaire de créer deux autorisations de programme :

- l'une de 16 000 € pour permettre l'acquisition de matériels pour l'équipement du local des réserves du FRAC, dont l'achèvement des travaux est prévu fin 2010.
- l'autre de 5 000 € pour permettre à l'association FRAC de se doter de matériels informatiques pour l'ouverture du nouveau site des Subsistances.

SPORTS

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	0	30 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES	F	1 675 000	149 000		
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	I	1 000 000	0		
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	F	1 992 570	100 000		
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	I	2 484 075	0	700 000	0
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	F	7 830	108 400		

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
INVESTISSEMENT		3 484 075	0	700 000	0
FONCTIONNEMENT		3 675 400	357 400		

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		Budget Primitif	BS
SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES	F	1 675 000,00	149 000,00

- **Commentaires et explications**

Au titre du partenariat avec les Clubs Elite et au vu de l'augmentation du nombre de clubs éligibles au dispositif, il convient d'augmenter de 149 000 € les crédits de paiement. Ces crédits permettront d'aider ces structures dès le début de la saison 2010-2011.

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		Budget Primitif	BS
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	I	1 000 000,00	0,00
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	F	1 992 570,00	100 000,00

- **Commentaires et explications**

Compte tenu du nombre important de manifestations éligibles au dispositif, d'ici la fin de l'année, il convient d'augmenter de 100 000 € les crédits de la ligne « manifestations fédérales et éducatives ». Le montant total des crédits de cette ligne sera ainsi porté au niveau des engagements votés en 2009 à ce titre.

Programme : Financement d'installations sportives

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2008.1122	AMENAGEMENT DU CREPS	90 000	30 000	31/12/2010
	TOTAL	90 000	30 000	

- Les crédits de paiement

		Budget Primitif	BS
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	I	2 484 075,00	0,00
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	F	7 830,00	108 400,00

- **Commentaires et explications**

CREPS de BOURGES

Un sinistre survenu dans la halle des sports du CREPS (dont la Région est propriétaire) en raison de purgeurs défectueux a entraîné un dégât sur les deux tiers de la surface du parquet traité spécifiquement pour la pratique sportive.

En conséquence, afin de pouvoir procéder à la réparation de ces purgeurs et à la remise en état du sol de la halle, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 28 000 €

De plus, afin qu'un nouveau sinistre ne puisse se reproduire, il est nécessaire de modifier le système de chauffage. Pour ce faire, il convient d'abonder l'AP 2008.1122 « Aménagement du CREPS » de 30 000 €.

Vélodrome de BOURGES

Dans le cadre de l'opération de construction d'un vélodrome couvert à Bourges, dont la Région est maître d'ouvrage, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 80 400 €, correspondant aux frais d'organisation du jury de concours et au règlement des indemnités qui seront dues aux candidats non retenus.

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		6 666 000
Autorisations d'engagement	300 000	2 250 000

CREDITS DE PAIEMENT

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	I	7 227 000,00	-	-	-
	F	1 154 000,00	351 000,00	-	82 677,24
CŒURS DE VILLAGE	I	12 250 000,00	-	-	-
CONTRATS DE PAYS	I	1 812 800,00	-	-	-
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	I	19 721 600,00	-	-	-
	F	160 250,00	-	-	-
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	I	23 364 400,00	-	-	-
	F	1 985 100,00	-	-	-
CONTRATS VILLE MOYENNE	I	1 836 750,00	-	-	-
LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	I	10 094 764,00	-	-	-
	F	49 500,00	-	-	-
POLITIQUE DE LA VILLE (CPER 2000-2006)	I	479 677,00	-	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT		76 786 991,00	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 348 850,00	351 000,00	-	82 677,24

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Contrats régionaux de pays

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AE 2009-1840	Contrat régional de Pays 3G	1 350 000	2 000 000

- **Commentaires et explications**

Le règlement des contrats régionaux de pays 3^{ème} génération prévoit un volet fonctionnement pouvant atteindre au maximum 10% des dotations.

A ce jour, 4 Pays (Issoudun, Beauce, Brenne et Chartrain) ont bénéficié de cette dotation pour un montant total de 1 299 600 €.

Il est nécessaire d'abonder l'AE de 2 M€ pour honorer les dotations fonctionnement prévues dans les contrats de Sancerre Sologne et Gâtinais, ainsi qu'en prévision des Contrats Drouais et Pithiverais, en cours d'élaboration.

Les programmes d'actions des Pays Sancerre-Sologne et Gâtinais ont été respectivement adoptés lors des commissions permanentes du 29 janvier 2010 (N° 10.01.52) et du 26 février 2010 (N° 10.02.90).

Ils prévoient une dotation de fonctionnement de 335 000 € (dont 9 000 € au titre de l'étape 1 Agenda 21 en maîtrise d'ouvrage Région) pour le Pays Sancerre-Sologne et de 584 400 € (dont 9 000 € au titre de l'étape 1 Agenda 21 en maîtrise d'ouvrage Région) pour le Pays Gâtinais.

Je vous propose donc d'affecter la somme de 326 000 € pour le contrat Sancerre-Sologne 3G et la somme de 575 400 € pour le contrat Gâtinais 3G (sur le disponible de l'AE 2009 1840 – Chapitre 935-53.1) au titre du volet fonctionnement de ces 2 contrats.

Programme : Contrats ville moyenne

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2007-1902	Contrat de ville moyenne de Lamotte-Beuvron 1G	268 000	21 000
AP 2008-1924	Contrat de ville moyenne de Loches 2G	399 000	10 000
	TOTAL	667 000	31 000

- **Commentaires et explications**

Les Contrats Ville moyenne sont dotés de 63 € par habitant. Les AP des Contrats de Lamotte-Beuvron (1^{er} contrat) et Loches (2^{ème} contrat) ont été créées en 2007 et 2008 sur la base du RGP (Recensement Général de la Population) 1999. Leur population municipale ayant augmenté au vu du recensement de population 2007 publié le 1^{er} janvier 2010, et ces contrats étant susceptibles d'être signés avant la fin de l'année 2010, il est nécessaire de les abonder respectivement de 21 000 € et 10 000 €.

Programme : Logements et services à la population

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2008-45003	CG 45 - Logement	500 000	500 000
AP 2008-37003	CG 37 - Hébergement des personnes âgées	4 045 000	200 000
AP 2008-45004	CG 45 - Hébergement des personnes âgées et handicapées	1 515 000	200 000
AP 2008-7202	VT- Maintien à domicile des personnes âgées	400 000	285 000
	TOTAL	6 060 000	1 185 000

- **Commentaires et explications**

LOGEMENT SOCIAL DANS LE LOIRET

Le fonds d'intervention, prévu sur la période 2007-2013, s'élève à 2 M€, alimenté à parité par la Région et le Département. A cet effet, une AP correspondant à la moitié de la dotation de la Région, soit 500 000 €, a été ouverte en DM1 de juin 2008. La totalité de cette enveloppe a d'ores et déjà été affectée. Il convient d'abonder cette AP à la même hauteur, soit 500 000 €, avec comme incidence la consommation totale de la dotation. Cet abondement va permettre le financement de 10 nouveaux dossiers pour la réalisation de 100 logements locatifs sociaux.

EHPAD DANS LE LOIRET

Afin de pouvoir engager les crédits relatifs aux EHPAD de Châtillon-Coligny et d'Olivet, pour lesquelles une subvention régionale de 1 200 000 € est prévue, il est nécessaire d'abonder de 200 000 € l'AP créée en 2008 à hauteur de 1 515 000 €.

EHPAD EN INDRE-ET-LOIRE

Le CCAS de la Ville de Tours, qui gère déjà 3 EHPAD, a programmé la construction d'un établissement supplémentaire pour répondre à une forte croissance du nombre de personnes âgées dans le département d'Indre-et-Loire. L'établissement (consommation énergétique inférieure de 15% à la RT 2005, soit « Haute performance énergétique »), comprendra 90 places dont 24 à destination de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La subvention de 400 000 €, inscrite initialement à la convention Région – Département d'Indre-et-Loire, abondée de 500 000 € dans le cadre du Plan régional de soutien économique et social, reste très insuffisante au regard des besoins et ne représente que 8% du coût de l'opération. Il est nécessaire de porter la subvention à 10%, soit 12 222 € par lit, plus proche de l'effort régional consenti pour les autres établissements (qui est par exemple de 22 500 € pour les constructions dans l'Indre-et-Loire). C'est pourquoi une subvention supplémentaire de 200 000 € a été validée lors de l'approbation de l'avenant n°1 par la Commission permanente du 23 avril.

MAINTIEN A DOMICILE

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées dans le parc locatif social, l'AP initialement créée à hauteur de 400 000 € est insuffisante pour répondre aux besoins exprimés

par l'OPAC de Tours, pour l'installation de 15 ascenseurs dans le quartier du Sanitas. La subvention régionale programmée s'élevant à près de 685 000 €, il est nécessaire de l'abonder de 285 000 €.

Programme : Aménagement du territoire

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2008-7204	VT- Projets structurants	5 000 000	5 000 000	
AP 2008-18007	CG18 - Maisons de solidarité	450 000	450 000	
AE 2010-1776	Pré-diagnostics conseils Plan isolation	-	300 000	31/12/2011
AE 2008-7253	VT- FRAC Territoires fonctionnement	750 000	250 000	
	TOTAL	6 200 000	6 000 000	

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	I	7 227 000,00	0,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	F	1 154 000,00	351 000,00

RECETTES		BUDGET PRIMITIF	BS
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	F	-	82 677,00

- **Commentaires et explications**

Projets structurants (CPER 2007-2013 - VT)

Le recensement de projets structurants effectué début 2008 a permis de faire émerger, après consultation des conférences territoriales, 21 projets, pour un montant de subventions Etat/Région de 12,982 M€ maximum, sur le total de 75 projets qui avaient été proposés.

A ce jour, 7 projets ont été financés par la Région pour un montant total d'environ 4,9 M€. Il est donc nécessaire d'abonder cette AP afin de pouvoir engager de nouveaux projets dès 2010.

FRAC Territoire (CPER 2007-2013 – VT)

L'AE initialement ouverte au titre du Frac Territoire à hauteur de 750 000 € est affectée à 70%. Il convient donc de l'abonder de 250 000 € pour pouvoir engager de nouvelles opérations, notamment l'étude régionale sur le développement de l'étoile ferroviaire de Tours. En effet, la 1ère partie de cette étude évaluée à 120 000 € TTC consiste à identifier les potentiels de déplacements permettant d'aboutir à la définition de scénarios de dessertes.

Convention Région/Département du Cher 2007-2013 :

Maisons des solidarités

La Région s'est engagée à financer dans le cadre de la convention Région – Département du Cher, la réalisation de Maisons des Solidarités, qui abriteront à la fois les locaux des services sociaux déconcentrés du Département, et des Maisons de services publics. La subvention régionale prévue est de 900 000 € et l'AP avait été ouverte à hauteur de 450 000 €. Afin de pouvoir engager les crédits correspondant aux 3 premières Maisons des Solidarités (à Baugy, Saint-Amand-Montrond et St-Florent-sur-Cher), il est nécessaire d'abonder l'AP de 450 000 €.

Aéroport de Tours :

Par délibération CPR n° 09.01.01 du 23 janvier 2009, la Région a décidé de participer à hauteur de 28,66% au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Tours, aux côtés du Conseil général d'Indre-et-Loire, de Tour(s)Plus et de la CCI de la Touraine.

Le comité syndical de l'aéroport de Tours a adopté son budget primitif 2010 le 12 mars 2010. Il comprend la contribution financière en fonctionnement de ses membres. De plus, une délégation de service public est en cours de passation.

La contribution de la Région s'élèvera à 352 415 €. Les crédits sont abondés de 351 000 €.

Je vous propose donc :

- d'attribuer au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Tours une somme de 352 415 € pour l'année 2010
- d'engager à ce titre ce même montant sur le chapitre 935.58, programme budgétaire 1097, nature 65735. Cette subvention sera versée au vu d'appel(s) de fonds

Pré-diagnostics Conseils Plan isolation

Il est proposé de créer une AE de 300 000 € qui permettra de lancer un marché à bons de commande d'une durée de 3 ans maximum, composé d'une tranche ferme de 50 diagnostics pour un montant maximum estimé à 160 000 €, et d'une tranche conditionnelle de 140 000 €. La mission aura pour objet la réalisation de pré-diagnostics isolation conseil de bâtiments publics de différentes natures : école, restaurant scolaire, bâtiments administratifs de la mairie, ateliers municipaux, salle des fêtes, salle associative, équipements sportifs, logement locatif à caractère non social, bibliothèque...

Elle concernera plus particulièrement les communes disposant de très peu d'ingénierie et ciblera par conséquent celles inférieures à 1000 habitants.

Soutien à l'émergence de projets dans les territoires ruraux

La Région souhaite soutenir les dynamiques les plus innovantes dans les territoires ruraux, les actions originales et cohérentes avec leur environnement, créatrices de valeur ajoutée et de lien social. La première phase du soutien de la Région concerne l'émergence de projets. Il s'agira d'un soutien direct à la conception du projet et/ou d'un soutien indirect aux porteurs de projets amenés par une ou plusieurs structures proposant leur accompagnement. A cet effet, 500 000 € de crédits de paiements sont prévus en 2010.

Recettes 2010 :

Au total, il est attendu 82 677,24 € décomposés comme suit :

- 50 000 € de l'Etat au titre du Fonds Régional d'Aide au Conseil pour la réalisation du diagnostic territorial des zones d'activités économiques de la région Centre
- 23 549,24 € de l'Etat pour la réalisation de l'étude de définition d'un projet d'aménagement et de gestion du cher canalisé

- 9 128 € du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire pour la compensation financière au titre du transfert des aérodrômes pour l'année 2008

ENVIRONNEMENT

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	375 000	545 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	I	2 384 578,00	500 000,00	-	-
	F	2 728 400,00	-	40 000,00	-
GESTION DE L'EAU	I	750 432,00	-	-	-
	F	802 857,00	378 000,00	-	-
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	I	90 000,00	-	-	-
	F	1 224 627,00	45 000,00	-	-
PATRIMOINE NATUREL	I	654 349,00	108 500,00	-	-
	F	1 612 985,00	95 000,00	-	-
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	I	2 990 472,00	536 500,00	-	-
	F	1 484 375,00	-	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT		6 869 831,00	72 000,00	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT		7 853 244,00	428 000,00	40 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2010-1952	Maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables - hors ADEME	600 000	500 000

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	I	2 384 578,00	500 000,00
PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	F	2 728 400,00	0,00

- **Commentaires et explications de la proposition**

Mise en place d'un Plan Climat Territorial (PCT)

Il vise deux objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour contribuer autant que possible au facteur 4 ;
- s'adapter aux changements des conditions climatiques.

Un PCT est un volet de l'Agenda 21 : il constitue sa partie « énergie-climat » et se compose de deux principales étapes :

- étape 1 : diagnostic-bilan des émissions de GES et bilan énergétique (repérage des sources, quantification des émissions et des potentiels de réduction) ;
- étape 2 : le plan d'actions répondant aux deux objectifs (indiqués ci-dessus) avec une démarche participative et un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Par délibération du 26 février 2010, le Conseil régional a donné son accord de principe pour une participation de 500 000 euros au capital de la SEM Energies Renouvelables d'Issoudun. Il est donc proposé d'abonder l'AP 2010-1952 de 500 000 euros et de prévoir les crédits de paiement afférents.

Programme : Gestion de l'Eau

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2010-7307	VT- AGENCE DE L'EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIES D'EAU	500 000	45 000

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
GESTION DE L'EAU	I	750 432,00	0,00
GESTION DE L'EAU	F	802 857,00	378 000,00

- **Commentaires et explications**

La Convention Région / Agences de l'Eau prévoit un soutien financier régional aux études et diagnostics de fuite sur les réseaux d'eau potable, afin d'optimiser le prélèvement global sur la ressource en eau. Un nombre accru de collectivités a choisi de s'engager en 2010 dans la mise en œuvre de ces diagnostics, nécessitant d'abonder les crédits de paiement de 115 000 € en fonctionnement.

L'étude de diagnostic du réseau d'eau potable présentée par l'Agglomération de Bourges nécessite un abondement de l'AP Eco l'Eau de 45 000 €. Le financement de cet abondement d'AP s'effectuera par redéploiement de crédits de paiement.

Par ailleurs, plusieurs SAGE, dont le SAGE Nappe de Beauce en fin d'élaboration, et le SAGE Loir, nécessitent la mise en œuvre d'études complémentaires. Un volume total de 85 000 € de crédits de paiement supplémentaires s'avère nécessaire pour soutenir ces études.

Enfin, 14 Contrats de Bassin sont en cours d'émergence sur l'ensemble de la Région. Ils nécessitent d'être accompagnés par le financement d'un animateur et/ou d'un technicien de rivière dont la mission principale est d'élaborer le Contrat de Bassin. Afin de soutenir l'ingénierie préalable à l'émergence de ces futurs contrats, un besoin complémentaire de crédits de paiement en fonctionnement de 178 000 € est donc requis.

Programme : Préservation de l'Environnement

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-7353	VT- HEBERGEMENT ECOPOLE	-	65 000	31/12/2013

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	I	90 000,00	0,00
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	F	1 224 627,00	-45 000,00

- **Commentaires et explications**

L'Etablissement Public Ecopôle sera, à compter du 1^{er} septembre 2010, hébergé dans un immeuble situé rue de la Lionne à Orléans. Ce lieu rassemblera les 5 associations membres de l'Etablissement Public.

Différents travaux sommaires de rafraîchissement des locaux seront nécessaires avant que le déménagement puisse s'effectuer. Ces travaux, qui seront accompagnés par la Région nécessitent la création d'une AP de 65 000 €. Le décaissement de cette Autorisation de Programme s'effectuera sur l'exercice 2010, par redéploiement de crédits de paiement au sein du programme fonctionnel.

Par ailleurs, l'accompagnement des 40 collectivités engagé en 2009 en vue de les sensibiliser aux démarches de développement durable, a finalement été en majeure partie décaissé sur l'exercice 2009. Les crédits de paiement en fonctionnement sur l'AE Agendas 21 peuvent donc être réduits de 45 000 € sur l'exercice 2010.

Programme : Patrimoine naturel

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-7319	VT- ACQUISITION ETANG THOMAS	-	300 000	31/12/2013

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
PATRIMOINE NATUREL	I	654 349,00	108 500,00
PATRIMOINE NATUREL	F	1 612 985,00	95 000,00

- **Commentaires et explications**

Dans le cadre de son programme de labellisation d'espaces naturels remarquables en Réserve Naturelle Régionale, la Région Centre a l'opportunité de se porter acquéreur de l'étang THOMAS, situé en Brenne dans le Parc Naturel Régional.

Cette acquisition vise à faire de ce site et des étangs contigus (propriétés du PNR Brenne), un lieu démonstrateur des bonnes pratiques de gestion d'un espace naturel remarquable tout en conciliant une activité pédagogique de découverte de la faune et de la flore.

Le coût de cette acquisition est de 300 000 €. Elle nécessite la création d'une Autorisation de Programme à cette même hauteur. Cette opération est cependant éligible aux aides du FEDER et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (aides dont le cumul est estimé 132 000 € en recette). Cette acquisition nécessite un besoin de 300 000 € sur l'année 2010.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'Arboretum des Barres s'achevant en fin d'exercice 2010, le besoin de crédits de paiement de 100 000 € inscrit au budget 2010 pour solder le soutien régional à cette opération est donc décalé sur l'exercice 2011.

La Région souhaite par ailleurs poursuivre son accompagnement du festival Chapitre Nature, autour du livre et de l'environnement, qui se déroule en Brenne chaque année. Afin d'accompagner cette manifestation de rayonnement régional, un besoin complémentaire de 35 000 € de crédits de paiement en fonctionnement est nécessaire.

Enfin, compte tenu des missions mises en œuvre par le Parc Naturel Régional de la Brenne, et notamment de la procédure de révision de sa Charte de Parc en cours, il est nécessaire d'attribuer au Syndicat mixte du Parc une subvention complémentaire de 60 000 € en fonctionnement.

En outre, l'élaboration de plans de gestion associant différents projets de Réserves Naturelles Régionales ont été décalés sur l'année 2011 permettant ainsi de rendre 91 500 € de crédits de paiement d'investissement sur l'exercice 2010.

Programme : Plan Loire Grandeur Nature

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-7913	CPIER - EFFACEMENT DE BARRAGES	-	10 000	31/12/2013

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	I	2 990 472,00	-536 500,00
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	F	1 484 375,00	0,00

- **Commentaires et explications**

L'opération d'effacement du barrage de Blois s'est finalement achevée au début du mois de décembre 2009. Les crédits de paiement inscrits au budget 2010 (78 000 €) pour solder cette opération sont donc à annuler.

Par ailleurs, les programmes de restauration du lit et des levées de Loire, engagés par les services de l'Etat, ont pris un retard important : les programmations initiales de 2009 et 2010 ont donc été revues à la baisse. Le besoin de crédits de paiement d'investissement afférents en 2010 peut donc lui aussi est diminué de 375 000 €. De même, les opérations du Plan Loire II seront soldées au prorata et permettent également de diminuer le montant de crédits de paiement sur cette opération de 128 500 €.

Enfin, dans le cadre de la Plate-forme « Eau Espace Espèces » du Plan Loire, la Région s'engage dans l'effacement de barrage. Après l'effacement du barrage de Blois, la Région a été sollicitée par la Commune de Châtres sur Cher pour l'effacement du barrage présent sur le Cher. Afin de soutenir dans un premier temps l'étude préalable aux travaux d'investissement, il est nécessaire de créer une AP de 10 000 € pour financer ce type d'opérations. Le décaissement de cette AP s'effectuera par redéploiement de crédits de paiement au sein de ce programme.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		13 833 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
ROUTES	I	14 801 784,00	-	1 273 000,00	-
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	I	75 000,00	-	-	-
	F	837 000,00	-	73 000,00	-
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	F	1 646 200,00	125 430,00	-	-
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	F	3 500 000,00	-	-	-
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	I	22 785 306,00	-	-	-
	F	1 055 000,00	-	-	-
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	I	1 019 546,00	-	80 000,00	-
	F	144 950,00	-	-	-
SERVICES TER ET AQUALYS	F	121 149 261,00	69 570,00	-	-
INTERMODALITE ET TCSP	I	1 797 625,00	-	107 000,00	-
	F	266 000,00	-	100 000,00	-
TOTAL INVESTISSEMENT		40 479 261,00	-	1 460 000,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT		128 598 411,00	195 000,00	173 000,00	-

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Compensation régionale des tarifications TER Centre

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	F	1 646 200,00	125 430,00

- **Commentaires et explications**

Lors de la préparation du budget primitif 2010, les crédits inscrits au titre de TER BAC+ TER APPRENTI ont été sous-estimés. Il s'avère nécessaire d'inscrire 25 430 € supplémentaires qui proviennent d'une transformation de crédits sur AE relative au marché qualité du programme Service TER et AQUALYS.

Les crédits de paiement relatifs au programme TER BAC+ et TER Apprenti s'avèrent insuffisants compte tenu du nombre de cartes délivrées pour des parcours réalisés sur les réseaux départementaux en 2009/2010 (+ 20 % par rapport à 2008/2009), supérieur aux estimations réalisées au moment de l'élaboration du budget pour 2010. Un abondement à hauteur de 100 000 € est nécessaire pour engager les crédits relatifs au versement des compensations tarifaires au titre de l'année 2010.

Programme : Infrastructures ferroviaires

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2008-7401	GP-Modernisation de la voie Chateaudun-La Membrolle : études et travaux	3 427 000	13 673 000
AP 2008-7403	GP-Etudes périurbaines	1 120 000	160 000
	TOTAL	3 427 000	13 833 000

- **Commentaires et explications**

Les travaux de modernisation de la ligne Dourdan-la Membrolle débuteront en 2011. Il est donc proposé de porter l'AP existante à hauteur du montant inscrit au Contrat de projet Etat-Région 2007-2013, soit 17 100 000 €, ce qui implique un abondement de 13 673 000 € et permettrait de signer les conventions de financement des travaux en 2010.

En outre, il est proposé d'abonder de 160 000 € l'AP relative aux études périurbaines pour le financement d'une étude sur le développement de l'étoile ferroviaire de Tours, celle-ci étant estimée à 500 000 €. L'objectif de cette étude est d'identifier les potentiels de déplacements les plus importants sur l'étoile ferroviaire de Tours et de déterminer les travaux d'infrastructures nécessaires pour réaliser l'offre correspondant aux potentiels identifiés. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la SNCF.

Programme : Services TER et Aqualys

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
SERVICES TER ET AQUALYS	F	121 010 261,00	69 570,00

- **Commentaires et explications**

Il est proposé de transformer 25 430 € de crédits de paiements inscrits sur l'AE relative au marché Qualité (AE 2009-6000) en crédits de paiement hors AE et de les transférer vers le programme Compensation régionale des tarifications TER Centre.

- Etude sur le contrôle à bord des TER : 35 000 €

La Région Centre, en tant qu'Autorité Organisatrice des transports régionaux de voyageurs, a délégué l'exploitation des services ferroviaires TER à la SNCF. Celle-ci est garante de la préservation des recettes, notamment via le contrôle des titres de transport à bord des trains. Afin de préparer les évolutions de la convention Région-SNCF, la Région souhaite connaître le taux de contrôle sur ses lignes TER. Les lignes Nogent-le-Rotrou – Paris et Tours-Orléans représentent les lignes les plus fréquentées de la Région. De ce fait, elles sont particulièrement importantes à surveiller pour le maintien des recettes.

L'objectif de la mission est de définir la probabilité qu'un voyageur effectuant tous les jours le même trajet sur les parcours TER Tours-Orléans et Chartres-Paris soit contrôlé. Cela permettra de définir si la SNCF met en œuvre les moyens nécessaires à la préservation des recettes.

En complément, les enquêteurs pourront être amenés à contrôler différents éléments de qualité et de ponctualité à bord des TER et en gare.

- Audit TER : 60 000 € TTC

Cet audit portera sur tout ou partie des thématiques suivantes : prestations trains, locations de matériel, amortissement de l'immobilier et du matériel, dépenses sur les gares régionales et nationales ; dont l'incidence sur l'équilibre financier global de la convention est à préciser.

TOURISME

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES	
		BUDGET PRIMITIF	BS
LOIRE A VELO	I	3 670 911,00	-
	F	40 000,00	-
AMENAGEMENT DES CANAUX - TOURISME FLUVIAL	I	0,00	-
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	I	440 646,00	155 000,00
	F	4 370 000,00	-
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	I	2 679 085,00	-
TOTAL INVESTISSEMENT		6 790 642,00	155 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		4 410 000,00	-

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Promotion et animation touristique

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-37005	CG 37- CANDE	-	1 000 000	31/12/2013

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	I	440 646,00	155 000,00
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	F	4 370 000,00	0,00

- **Commentaires et explications**

Dans le cadre de l'avenant à la convention Région / Département d'Indre et Loire, une nouvelle opération est inscrite : le domaine du château de Candé avec un site écotouristique autour de la notion « patrimoine gastronomique ».

Ce projet se décline autour d'un site touristique complet « Jardins et Cuisines gourmandes du Domaine de Candé », lieu de découverte, résidence d'artistes pour de jeunes chefs cuisiniers, doté d'un potager de légumes à haute valeur gastronomique, d'un verger conservatoire de variétés anciennes, d'une boutique de vente de produits du terroir et des produits liés au jardinage. Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de 155 000 € afin de procéder au versement du 1^{er} acompte.

ECONOMIE INNOVATION

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	500 000	2 100 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
Domaine ARTISANAT					
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES	I	7 500 000,00	-	2 083 800,00	-
	F	415 000,00	-	-	-
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES	I	1 070 200,00	-	818 500,00	-
	F	220 000,00	-	-	-
PROMOTION DE L'ARTISANAT	F	433 000,00	-	-	-
DEMARCHE FILIERE	F	475 000,00	-	121 000,00	21 500,00
Domaine VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	I	272 000,00	-	24 800,00	-
	F	903 000,00	-	-	-
CAP'ASSO	F	10 400 000,00	-	-	-
Domaine ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES					
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLE	I	1 500 000,00	-	389 300,00	-
	F	150 000,00	-	-	-
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICE	I	10 355 000,00	-	3 746 800,00	-
	F	5 007 000,00	-	36 400,00	-
Domaine AGRICULTURE					
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES	I	200 000,00	-	-	-
PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE	F	900 000,00	-	-	-
INSTALLATION (CPER 2007-2013)	F	545 000,00	-	-	-
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	F	700 000,00	-	-	-
CAP FILIERES	I	2 860 000,00	500 000,00	-	-
	F	660 000,00	1 500 000,00	-	-
Domaine PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIERE					
PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIERE	I	300 000,00	-	-	-
	F	100 000,00	-	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT		24 057 200,00	500 000,00	7 063 200,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT		20 908 000,00	1 500 000,00	157 400,00	21 500,00

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Démarche filière

- Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

RECETTES		BUDGET PRIMITIF	BS
DEMARCHE FILIERE	F	121 000,00	21 500,00

- Commentaires et explications

Le salon des métiers d'art s'est tenu en février dernier : une recette de 21 500 € correspondant aux participations des 140 exposants a été encaissée par la Région.

Programme : CAP FILIERES

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-1210	FONDS DE GARANTIE AGRICOLE	-	500 000	31/12/2010
AP 2007-7704	GP- CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	2 800 000	2 100 000	31/12/2013
	TOTAL	2 800 000	2 600 000	

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
CAP FILIERES	I	2 860 000,00	500 000,00
CAP FILIERES	F	660 000,00	1 500 000,00

- Commentaires et explications

Afin de répondre à la demande de la profession agricole, la Région a décidé d'abonder les différents CAP filières et le futur CAP grandes cultures, à hauteur de 2 M€.

Dans le cadre particulier de la crise, la Région a choisi d'intervenir dans les différentes filières sur la base d'éligibilité des dispositifs mis en place par l'Etat. Elle interviendra donc sur la prise en charge partielle des annuités d'emprunt des agriculteurs avec un bonus pour les filières lait et arboriculture particulièrement en difficulté dans notre région.

En complément, la Région interviendra également auprès des jeunes agriculteurs en 5^{ème} année d'installation lors de la crise de 2009 pour une prise en charge partielle des cotisations sociales dues par ces jeunes exploitants.

De plus, un abondement et un élargissement du fonds de garantie mis en œuvre avec la SIAGI, au secteur agricole, est engagé.

Pour répondre aux besoins, il est proposé d'abonder les crédits de paiement en fonctionnement à hauteur de 1,5 M€, et de 0,5 M€ en investissement (Fonds de garantie SIAGI).

Par ailleurs, sur la base des discussions réalisées dans le cadre de l'élaboration des CAP Filières, la Région finance les programmes d'expérimentation et de transfert vers les producteurs. Dans le cadre de l'article 4.2 du CPER 2007-2013, il est proposé d'abonder l'AP expérimentation et d'allonger sa durée d'affectation de manière à la caler avec la fin du CPER.

EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		125 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	I	14 545 000	0	14 545 000	0
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	F	8 250 000	-850 000	11 650 000	-800 000
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	I	130 000	108 000		
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	F	1 748 000	-108 000	60 000	0

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
INVESTISSEMENT		14 675 000	108 000	14 545 000	0
FONCTIONNEMENT		9 998 000	-958 000	11 710 000	-800 000

I = Investissement ; F = Fonctionnement

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programmes communautaires européens

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT VOTE	MONTANT ANNULE
AE 2009 – 1601	EURANEC U.E	2 100 000	- 2 100 000
AE 2009 - 1602	EURANEC C.R	584 000	- 584 000
	TOTAL	2 684 000	- 2 684 000

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	I	14 545 000,00	0,00
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	F	8 250 000,00	-850 000,00

RECETTES		BUDGET PRIMITIF	BS
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	I	14 545 000,00	0,00
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	F	11 650 000,00	-800 000,00

- **Commentaires et explications**

Au titre du programme INTERREG IV C, la Région Centre a déposé en 2009 une candidature pour le projet EURANEC, date antérieure à l'établissement du BP 2010. Pour ce projet d'une durée de 3 ans, le budget envisagé était de 2,7 millions d'euros. Ce projet n'a pas été retenu, il convient donc d'annuler les AP votées en DM3 en 2009 ainsi que les CP votés au BP 2010.

Programme : Développer la coopération décentralisée

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010
AP 2010-1694	Appui aux projets de coopération internationale	100 000	125 000
	TOTAL	100 000	125 000

- Les crédits de paiement

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	BS
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	I	130 000,00	108 000,00
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	F	1 748 000,00	-108 000,00

- **Commentaires et explications**

Il est proposé d'augmenter l'AP "appui aux projets régionaux de coopération internationale" de 125 000 €, afin de poursuivre le soutien de la Région aux acteurs régionaux de la solidarité internationale. Cette augmentation de l'enveloppe nécessite un transfert de crédits de paiement pour un montant de 108 000 € de la section fonctionnement vers l'investissement.

B - Moyens Généraux

**Programme :
Autres mouvements budgétaires**

CREDITS DE PAIEMENT (en dépenses)

	BP 2010	BS 2010
Investissement		
Fonctionnement	2 908 500	3 660 350,00
TOTAL	2 908 500	3 660 350,00

CREDITS DE PAIEMENT (en recettes)

	BP 2010	BS 2010
Investissement	150 000	-2 993 688,00
Fonctionnement	200 000	209 000,00
TOTAL	350 000	-2 784 688,00

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Dépenses :

Cette demande de 3,6 M€ de crédits en fonctionnement concerne les admissions en non valeur et les titres annulés sur exercices antérieurs :

- les admissions en non valeur sont en nette progression du fait du nombre croissant d'entreprises en difficulté dans la région en raison de la crise (voir liste jointe au rapport BS pour 1,165 M€);
- annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs :
 - un titre de recette de 2 M€ doit être annulé, suite à une erreur de la Trésorerie générale dans la transmission d'informations à la Région en fin d'année 2009 en matière fiscale ;
 - un titre de recette émis en 2009 en TTC au lieu d'être émis en HT (certificats d'énergie). Ce titre sera réémis en 2010 et est donc réinscrit en recette.

En recettes :

- + 209 000 € pour le titre des certificats d'énergie à ré-émettre en hors taxes (émis en TTC).
- 400 000 € du fait de la révision à la baisse des prévisions de FCTVA 2010.
- 2 593 688 € au titre de l'emprunt.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Relèves de déchéances

Cinq dossiers nécessitent une décision de relève de déchéance au-delà du délai de prescription, des pièces justificatives ayant été transmises.

Bénéficiaire et objet de la subvention accordée	date de la décision N° arrêté / convention	Montant de la subvention	Montant à réinscrire
Au titre de l'Aménagement du Territoire			
FRAC TERRITOIRES			
Communauté d'Agglomération Montargoise : Etude pour l'actualisation de la charte de développement de l'agglomération	CPR n°04.08.57 du 15/10/2004 Arrêté n°200421520014 du 05/11/2004 Doss. Progos R0004449	27 000,00 €	13 500,00 €
CŒUR DE VILLAGE			
Commune de LA FERTE VIDAME : Aménagement d'un logement type 2 en PALULOS au 29 rue Delaborde	CPR n°02.05.73 du 05/07/2002 Arrêté n°200201540233 du 08/08/2002 Doss. Progos R0002244	19 366,00 €	9 683,00 €
PAYS			
Parc Naturel Régional de la Brenne : Communication en direction du territoire (bulletins d'informations auprès des habitants, fiches de présentation du Pays, guide de préconisation graphique)	CPR n°03.03.64 du 11/04/2003 Arrêté n°200309804167 du 07/05/2003 Doss. Progos R0002771	22 000,00 €	10 683,23 €
Au titre des travaux dans les lycées			
Lycée Jean ZAY (ORLEANS) : Réaménagement d'un logement de fonction	CPR n°04.02.38 du 20/02/2004 Arrêté n°200400130025 du 05/03/2004 Doss. Progos R0001647	21 834,64 €	4 366,93 €
Au titre des équipements dans les lycées			
LP CHATEAU BLANC (CHALETTE SUR LOING) : Subvention de l'enseignement technologique	CPR n°05.08.16 du 09/09/2005 Doss. Progos 00006866	19 174,00 €	1 558,94 €
		TOTAL	39 792,10 €

Ces relèves de déchéances ne nécessitent pas l'inscription de crédits supplémentaires et seront prises en charge sur les lignes budgétaires des dépenses d'intervention de chaque secteur d'activité.

- Remises gracieuses

Dossier	Aide	Nom	N° de titre à annuler	Montant maximum
R0011924	CREATEM	ROY JEAN-CLAUDE	128/2010 2083/2010	9 680,00 €
00025797	CREATEM	CHESTERMAN PASCAL	12530/2009 12531/2009	30 000,00 €
E0003843	CREATEM	DELAGE CHRISTOPHE	4553/2009 15117/2009	2 000,00 €
00012115	CREATEM	MICHAUT MICKAEL	2360/2008	5 000,00 €
E0013232	CREATEM	POUSSET YVES	13177/2009 15852/2009 3167/2010	3 600,00 €
				50 280,00 €

- Les admissions en non valeur

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional. La liste définitive des admissions en non-valeur est présentée par le payeur régional chaque année lors de la Décision Modificative. Ce n'est qu'une proposition, la Région a le droit de ne pas délibérer et de demander au payeur de poursuivre.

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOURABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
AEROCAS	ZI de la Malerie 36130 MONTIERCHAUME	281/04 = 60 979,60€ 2781/03 = 12 195,92€ 3707/03 = 39 026,95€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATIS	112 202,47 €
TRUSSON OLIVIER	26 place de la République 36150 VATAN	1595/08 = 228,74€ 4989/07 = 228,67€ 1329/07 = 228,67€ 6307/06 = 228,67€ 2775/06 = 228,67€	2 oppositions à tiers détenteur (OTD) bancaires négatifs	CREATEM	1 143,42 €
ECJ	Chemin des Bordeliers 18300 ST BOUIZE	2940/09 = 4 000€ 2944/09 = 4 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	8 000,00 €
GAUTIER PIERRE	21 rue des Juifs 18300 SANCERRE	2053/09 = 12 500€ 2057/09 = 12 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	25 000,00 €
EQUIP LOISIRS	64 Avenue de la Libération 36150 VATAN	03/08 = 7 500€	Certificat d'irrecouvrabilité suite à RJ	CREATEM	7 500,00 €
SARL ECYPAJ AGENCEMENTS	Beauregard 41270 ROMILLY DU PERCHE	13749/09 = 5 500€ 13762/09 = 5 500€	Liquidation amiable avec quitus du liquidateur	CREATEM	11 000,00 €
POMMARAT GENDRE SOPHIE	49-51 rue Jean et Guy Dutems 41500 MER	12566/09 = 15 000€ 12569/09 = 15 000€	Titre émis après LJ, relevé de forclusion refusé	CREATEM	30 000,00 €
BOULANGERIE NOUVELLE	13 bis rue du 8 mai 1945 36230 NEUVY ST SEPULCRE	15146/09 = 30 500€ 15148/09 = 13 725€ 4486/07 = 1 525€ 3088/08 = 1 525€ 931/08 = 1 525€ 6634/07 = 1 525€ 2538/07 = 1 525€ 652/07 = 1 525€ 5236/08 = 1 525€ 5671/06 = 25€	Certificat d'irrecouvrabilité suite à LJ	CREATEM	54 925,00 €

XIONG SENG	Grande rue 18220 RIANNS	624/04 = 435,45€ 1731/04 = 346,80€ 3992/03 = 255,46€	Opposition à tiers détenteur (OTD) négative. Insolvabilité	CREATEM	1 037,71 €
VERON ODILE	3 place St Ouen 28200 ST CHRISTOPHE	647/08 = 12 680€	Créance non acceptée par le TC de Chartres suite à LJ	CREATEM	12 680,00 €
POUILLART NORBERT	45 rue Orléanaise 45730 ST BENOIT SUR LOIRE	2361/08 = 10 000€ 2348/08 = 10 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	20 000,00 €
PIERRE ALEXANDRE	34 rue Principale 37390 ST ROCH	3176/05 = 17 500€ 3177/05 = 17 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	35 000,00 €
MCP MANUTENTION	ZI Route de Bouzonville 45300 PITHIVIERS	2692/05 = 22 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	22 500,00 €
LA FEE CHRISTAL	10 rue du Dr Michel Gibert 28000 CHARTRES	6327/07 = 5 500€ 6341/07 = 5 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	11 000,00 €
LACOUT EVELYNE	6 route de Vierzon 41140 THESEE	1713/07 = 6 300€ 1716/07 = 6 300€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	12 600,00 €
BOILLON CHRISTOPHE	2 rue Louis Demay 18160 LIGNIERES	756/06 = 426€ 5405/05 = 426€ 1943/06 = 7 242€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	8 094,00 €
CALLY GILLES	1 rue de la Poste 41170 SAINT AGIL	3894/07 = 3 050€ 3898/07 = 3 050€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	6 100,00 €
CBLS	1 route de Blois 37400 AMBOISE	4571/08 = 30 400€ 4572/08 = 20 808€ 3728/08 = 2 601€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	53 809,00 €
CHAMPION SEBASTIEN	20 rue Grande 36150 VATAN	4157/08 = 15 000€ 4156/08 = 15 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	30 000,00 €
DONNERY DISTRIBUTION	7 avenue de Fay aux Loges 45450 DONNERY	194/07 = 15 250€ 196/07 = 8 823,58€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	24 073,58 €
M. VANKERKHOVEN Thierry - 43749	3 place de l'Eglise 86100 ANTRAN	1959/05 = 228,50€ 3541/05 = 228,50€ 5188/05 = 228,50€ 1176/06 = 228,50€ 6298/06 = 228,50€ 5729/08 = 228,50€ 946/05 = 228,50€ 3620/08 = 228,50€ 1319/07 = 228,50€ 2792/06 = 228,50€ 4317/06 = 228,50€ 4928/07 = 228,50€ 3115/07 = 228,50€ 1484/08 = 228,50€ 7224/07 = 228,50€ 4354/04 = 228,50€ 8026/08 = 228,50€ 1731/09 = 228,50€ 2893/09 = 457,00€	LJ. Certificat d'irrécouvrabilité	CREATEM	4 570,00 €
SARL ATELIER DE VITRAIL	La Thuasnerie 18500 ALLOUIS	1691/07 = 68 000€ 50/07 = 8 000€ 4969/06 = 6 000€ 1649/06 = 6 000€ 45/06 = 6 000€ 3251/06 = 6 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CORDEX	100 000,00 €

BASSET JEAN NOEL	7 rue de l'Eglise 37120 LA TOUR ST GELIN	4703/06 = 696,50€ 12733/09 = 696,50€ 1297/09 = 696,50€ 7524/08 = 696,50€ 5202/08 = 696,50€ 3113/09 = 696,50€ 3052/08 = 696,50€ 893/08 = 696,50€ 5970/06 = 696,50€ 969/07 = 696,50€ 2497/07 = 696,50€ 6596/07 = 696,50€ 4445/07 = 696,50€ 15459/09 = 696,50€ 2199/06 = 414,94€	3 oppositions à tiers détenteur (OTD) bancaires négatifs	CREATEM	10 165,94 €
JAEGER REGULATION	3 rue Gustave Eiffel 28002 CHARTRES	1544/99 = 63042,88€	RJ. Jugement de conversion en LJ	FERI	63 042,88 €
CHOCO GAM	Domaine de Villerette 36700 ARPHEUILLES	3902/07 = 42,62€ 4063/07 = 4 188,78€ 2049/07 = 2 101,95€ 1972/07 = 84,81€	Certificat d'irrecouvrabilité	PPR	6 418,16 €
LES PRODUITS DU VAL D'OR	6 Route de Lazy 45730 ST BENOIT SUR LOIRE	4108/05 = 1 395,48€ 1869/06 = 101 313,32€ 4212/05 = 7 032,57€ 94/06 = 7 112,59€ 27/06 = 1 315,46€ 1625/06 = 1 234,54€ 1687/06 = 7 193,51€ 2308/03 = 1 706,63€ 3475/03 = 1 706,63€ 179/04 = 1 706,63€ 218/05 = 6 797,89€ 620/05 = 1 552,81€ 1049/05 = 6 875,24€ 133/05 = 1 630,16€ 2599/05 = 1 474,59€ 2650/05 = 6 953,46€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	PPR	157 001,51 €
PEPINIERES ROULLEAU ROSERAIES	1695 route de Jargeau 45640 SANDILLON	3494/03 = 1 125€ 3828/03 = 150 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	PPR	151 125,00 €
SARL DECOLLETAGE DU BERRY	25 rue Emile Zola 18400 ST FLORENT SUR CHER	3037/03 = 2 292,56€ 3794/03 = 4 287,28€	Option 1 du plan de redressement accepté par défaut soit règlement partiel (10 573,24 €)	PPR	6 579,84 €
FUTURA PLASTIQUES	ZA de Mondetour 28630 NOGENT LE PHAYE	3827/03 = 150 000€ 1961/03 = 1 614,75€ 3095/03 = 1 614,75€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	PPR	153 229,50 €
SARL EDMN	Camping Chlorophyle Parc les Allais 37220 TROGUES	3306/03 = 22 722,98€	Autorisation de poursuite non accordée. Société n'a plus d'existence légale	HEBERGEMENT TOURISTIQUE	22 722,98 €
ASSOC YOLK	244 rue Auguste Chevallier 37000 TOURS	4515/05 = 242,24€	NPAI. Recherches infructueuses (DR Mairie, finances)	AIDE A LA CREATION ET A LA PRODUCTION D'UN CD	242,24 €
ASSOCIATION AFORMAVAL	4 rue Racine BP 332 37400 AMBOISE	2087/09 = 2 112,63€	Titre émis après LJ, relevé de forclusion refusé	Avance sur marché	2 112,63 €
MERLIN ALAIN	31 rue de la Marinière 28120 ILLIERS COMBRAY	12085/09 = 33,32€	Somme inférieur au seuil des poursuites		33,32 €
NOULIN ROLAND	17 rue Bois Billières 37260 FONDETTES	1884/07 = 22,03€	Somme inférieur au seuil des poursuites		22,03 €

HIROUA BERNADETTE	14 rue Henri Dunant 45400 FLEURY LES AUBRAIS	1883/07 = 856,12€	Débiteur insaisissable		856,12 €
MORILLE ANNIE	24 Avenue de l'Europe APPT 27 37100 TOURS	4220/09 = 656,03€	Débiteur insaisissable		656,03 €
SIMON MARIE NOELLE	18 rue Lenotre 41000 BLOIS	4166/07 = 105,09€	Débiteur insaisissable. Somme inférieur au seuil des poursuites pour OTD bancaire		105,09 €
					1 165 548,45 €

- Modification de durée d'affectations

FORMATIONS PROFESSIONNELLES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
931 - 11	2008	0573	FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2009	31/12/2009	31/12/2010
931 - 11	2008	0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIR DE BASE 2009	31/12/2009	31/12/2010
931 - 11	2008	0575	FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2009	31/12/2009	31/12/2010
931 - 11	2008	0925	REMUNERATIONS 2009	31/12/2009	31/12/2010
931 - 11	2009	0573	FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2010	31/12/2010	31/12/2011
931 - 11	2009	0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIR DE BASE 2010	31/12/2010	31/12/2011
931 - 11	2009	0575	FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2010	31/12/2010	31/12/2011
931 - 11	2009	0925	REMUNERATION 2010	31/12/2010	31/12/2011
APPRENTISSAGE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
901-12	2006	0987	CFA DE L'AFP DE TOURS	31/12/2006	31/12/2010
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902 - 23	2009	7617	GP - EXTENSION FACULTE DE MEDECINE 2EME PHASE	31/12/2009	31/12/2013
CULTURE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
903 - 313	2009	7104	GP - EDIFICES PATRIMONIAUX CANDE ST MARTIN	31/12/2009	31/12/2013
903 - 313	2009	28002	CG 28 - VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	31/12/2009	31/12/2013
903 - 312	2008	28000	CG28 - CENTRE D'ART DE DREUX	31/12/2010	31/12/2012
903 - 313	2008	18001	CG18 - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE DE NOIRLAC	31/12/2011	31/12/2013
903 - 312	2008	28001	CG28 - VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	31/12/2010	31/12/2013
903 - 313	2009	7109	GP - ABBAYE DE NOIRLAC	31/12/2010	31/12/2013
903 - 313	2009	36012	CG 36 - AMENAGEMENT CHATEAU VALENCAY	31/12/2010	31/12/2013
903 - 313	2009	7112	GP - VALORISATION CATHEDRALE CHARTRES	31/12/2010	31/12/2013
SPORT ET JEUNESSE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
903-32	2008	1122	AMENAGEMENT DU CREPS	31/12/2009	31/12/2010
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
938-811	2009	6000	CONTRÔLE QUALITE TER	31/12/2009	31/12/2011
908-812	2009	1092	ABRIS VELOS	31/12/2009	31/12/2011
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATIO					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
909 - 92	2008	37015	CG 37 - ETUDE DE BATIMENT START UP INRA	31/12/2008	31/12/2013
ECONOMIE - INNOVATION					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
909-93	2007	7704	GP - CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	31/12/2010	21/12/2013
TOURISME					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
909-95	2009	7920	CPIER - SIGNALÉTIQUE LOIRE A VELO	31/12/2009	31/12/2013
909-95	2008	45001	CG 45 - TOURISME ET LOISIRS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	31/12/2009	31/12/2013

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DECISIONS

***I - L'affectation du résultat 2009 :
décisions***

1 – Les résultats de l'exercice 2009

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2009 (titres émis – mandats émis) et du résultat reporté 2008.

	(A)	(B)	(A)+(B)
Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	12 701 004,55	846 099 671,47	858 800 676,02
Dépenses (réelles + ordre)		700 947 026,24	700 947 026,24
Total	12 701 004,55	145 152 645,23	157 853 649,78

Le résultat de la section de fonctionnement est de + 157 853 649,78 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2009 et du résultat reporté 2008.

	(A)	(B)	
Résultat d'investissement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		537 096 337,03	537 096 337,03
Dépenses (réelles + ordre)	178 860 864,68	504 883 150,85	683 744 015,53
Total	178 860 864,68	32 213 186,18	-146 647 678,50

Le résultat de la section d'investissement est de – 146 647 678 ,50 €.

2 – L'affectation du résultat 2009

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à + **157 853 649,78 €.**

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à – **146 647 678,50 €.**

Il est proposé d'affecter le solde disponible soit 11 205 971,28 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 : excédent de fonctionnement reporté).

Résultat de fonctionnement à affecter	+ 157 853 649,78 €.	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	- 146 647 678,50 €.	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement et modification	11 205 971,28 €	
Excédents de fonctionnement reportés	11 205 971,28 €	(compte 002)

***II – L’approbation du budget
supplémentaire 2010 : décisions***

A – Le vote par fonction

Le vote du budget supplémentaire au budget primitif 2010 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

1- L'approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE :

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 47 076 936,15 € :

- dont dépenses : 1 885 259,98 € en investissement et 45 191 676,17 € en fonctionnement
- dont recettes : 25 006 311,63 € en investissement et 22 070 624,52 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 123 526 626,85 €. Le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à – 23 121 051,65 €.

Chap.	Libellé	BP 2010		BS 2010				TOTAL BP + BS	
		DEPENSES	RECETTES	Reportés dépenses	Dépenses nouvelles	Reportés recettes	Recettes nouvelles	DEPENSES 2010	RECETTES 2010
SECTION D'INVESTISSEMENT									
		548 860 700,00	361 796 161,00	1 050 259,98	835 000,00	28 000 000,00	-2 993 688,37	550 745 959,98	386 802 472,63
	90 Opérations ventilées	307 540 700,00	51 746 161,00	1 050 259,98	835 000,00	0,00	0,00	309 445 959,98	51 746 161,00
	900 Services généraux	17 322 500,00	14 545 000,00	1 048 344,59	108 000,00	0,00	0,00	18 478 844,59	14 545 000,00
	901 Formation professionnelle/apprentissage	9 585 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 585 000,00	0,00
	902 Enseignement	95 272 500,00	22 985 661,00	1 915,39	0,00	0,00	0,00	95 274 415,39	22 985 661,00
	903 Culture, sports et Loisirs	12 984 075,00	5 642 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 984 075,00	5 642 300,00
	904 Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	905 Aménagement des territoires	77 215 491,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 215 491,00	0,00
	907 Environnement	6 869 831,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00	6 941 831,00	0,00
	908 Transports	40 479 261,00	1 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 479 261,00	1 460 000,00
	909 Action économique	47 832 042,00	7 113 200,00	0,00	655 000,00	0,00	0,00	48 487 042,00	7 113 200,00
	92 Opérations non ventilées	241 300 000,00	310 050 000,00	0,00	0,00	28 000 000,00	-2 993 688,37	241 300 000,00	335 056 311,63
	921 Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	922 Dotations et participations non affectées	0,00	21 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 400 000,00
	923 Dettes et autres opérations financières	241 300 000,00	288 500 000,00	0,00	0,00	28 000 000,00	-2 993 688,37	241 300 000,00	313 506 311,63
	954 Produits des cessions d'immob.	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	163 255 000,00	350 319 539,00	146 647 678,50	0,00	146 647 678,50	-23 121 051,65	309 902 678,50	473 846 165,85
	925 Opérations patrimoniales	62 000 000,00	62 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000 000,00	62 000 000,00
	926 Transferts entre sections	101 255 000,00	115 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 255 000,00	115 000 000,00
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	173 319 539,00	0,00	0,00	0,00	-23 121 051,65	0,00	150 198 487,35
	951 Virement de la section fonctionnement	0,00	173 319 539,00	0,00	0,00	0,00	-23 121 051,65	0,00	150 198 487,35
	950 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	146 647 678,50	0,00	0,00	0,00	146 647 678,50	0,00
	1 068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	146 647 678,50	0,00	0,00	146 647 678,50
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	712 115 700,00	712 115 700,00	147 697 938,48	835 000,00	174 647 678,50	-26 114 740,02	860 648 638,48	860 648 638,48
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
		645 917 835,00	832 982 374,00	38 657 926,17	6 533 750,00	11 001 476,00	11 069 148,52	691 109 511,17	855 052 998,52
	93 Opérations ventilées	624 549 135,00	80 568 066,00	38 644 380,80	2 873 400,00	0,00	-486 822,76	666 086 915,80	80 081 243,24
	930 Services généraux	65 001 650,00	12 878 000,00	4 175 708,60	-958 000,00	0,00	-800 000,00	68 219 358,60	12 078 000,00
	931 Formation professionnelle/apprentissage	219 086 000,00	64 851 666,00	15 677 439,27	740 000,00	0,00	0,00	235 503 439,27	64 851 666,00
	932 Enseignement	133 771 580,00	2 348 000,00	4 371 447,71	150 000,00	0,00	209 000,00	138 293 027,71	2 557 000,00
	933 Culture, sports et Loisirs	28 015 400,00	0,00	6 983 806,89	467 400,00	0,00	0,00	35 466 606,89	0,00
	934 Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	935 Aménagement des territoires	7 816 850,00	0,00	17 063,74	351 000,00	0,00	82 677,24	8 184 913,74	82 677,24
	937 Environnement	7 853 244,00	40 000,00	1 808 714,57	428 000,00	0,00	0,00	10 089 958,57	40 000,00
	938 Transports	128 598 411,00	173 000,00	568 249,61	1 995 000,00	0,00	0,00	129 361 660,61	173 000,00
	939 Action économique	34 426 000,00	277 400,00	5 041 950,41	1 500 000,00	0,00	21 500,00	40 967 950,41	298 900,00
	94 Opérations non ventilées	21 348 700,00	752 414 308,00	13 545,37	3 660 350,00	11 001 476,00	350 000,00	25 622 995,37	763 765 784,00
	940 Impositions directes	0,00	79 998 677,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 998 677,00
	941 Autres impôts et taxes	0,00	234 091 874,00	0,00	0,00	11 001 476,00	0,00	0,00	245 093 350,00
	942 Dotations et participations non affectées	0,00	438 323 757,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	438 673 757,00
	943 Opérations financières	20 608 500,00	0,00	200,00	3 660 350,00	0,00	0,00	24 269 050,00	0,00
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	740 200,00	0,00	13 345,37	0,00	0,00	0,00	753 545,37	0,00
	945 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	002 Solde de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 205 971,28	0,00	11 205 971,28
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	288 319 539,00	101 255 000,00	0,00	-23 121 051,65	0,00	0,00	265 198 487,35	101 255 000,00
	946 Oper. d'ordre de transferts entre section	115 000 000,00	101 255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000 000,00	101 255 000,00
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	173 319 539,00	0,00	0,00	-23 121 051,65	0,00	0,00	150 198 487,35	0,00
	953 Virement à la section d'investissement	173 319 539,00	0,00	0,00	-23 121 051,65	0,00	0,00	150 198 487,35	0,00
	952 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	934 237 374,00	934 237 374,00	38 657 926,17	-16 587 301,65	11 001 476,00	11 069 148,52	956 307 998,52	956 307 998,52

Au titre des autorisations de programmes et autorisations d'engagement (AP/AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 46 599 710 € dont 43 674 600 € en investissement et 2 925 410 € en fonctionnement.

Au titre des annulations des AP et AE, le total s'élève à 2 684 000 €.

BALANCE GENERALE DU BS 2010 AP/AE

Chap.	Libellé	BP 2010	CREATION OU MODIFICATION BS	Annulation AP/AE	Total après BS
SECTION D'INVESTISSEMENT					
		206 298 896,00	41 513 240,00	-2 684 000,00	245 128 136,00
Opérations réelles	90 Opérations ventilées				
	900 Services généraux	180 500,00	125 000,00	-2 684 000,00	-2 378 500,00
	901 Formation professionnelle/apprentissage	2 400 000,00	288 000,00		2 688 000,00
	902 Enseignement	69 770 000,00	11 300 000,00		81 070 000,00
	903 Culture, sports et Loisirs	10 056 000,00	3 481 240,00		13 537 240,00
	905 Aménagement des territoires	66 198 000,00	6 666 000,00		72 864 000,00
	907 Environnement	9 731 396,00	920 000,00		10 651 396,00
	908 Transports	8 765 000,00	13 833 000,00		22 598 000,00
	909 Action économique	39 198 000,00	4 900 000,00		44 098 000,00
	92 Opérations non ventilées				0,00
	921 Taxes non affectées	0,00			0,00
	922 Dotations et participations non affectées				0,00
	923 Dettes et autres opérations financières				0,00
Opérations d'ordre		1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	925 Opérations patrimoniales				
	926 Transferts entre sections				
	95 Chapitre de prévision sans réalisation				
	951 Virement de la section fonctionnement				
	950 Dépenses imprévues	1 000 000,00			1 000 000,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	207 298 896,00	41 513 240,00	-2 684 000,00	246 128 136,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
		43 018 500,00	2 925 410,00	0,00	45 943 910
Opérations réelles	93 Opérations ventilées				
	930 Services généraux	0,00			0,00
	931 Formation professionnelle/apprentissage	16 177 000,00	375 410,00		16 552 410,00
	932 Enseignement	600 000,00	0,00		600 000,00
	933 Culture, sports et Loisirs	0,00	0,00		0,00
	935 Aménagement des territoires	596 500,00	2 550 000,00		3 146 500,00
	937 Environnement	330 000,00	0,00		330 000,00
	938 Transports	0,00			0,00
	939 Action économique	2 650 000,00	0,00		2 650 000,00
	94 Opérations non ventilées	22 665 000,00	0,00		22 665 000,00
	940 Impositions directes				0,00
	941 Autres impôts et taxes				0,00
	942 Dotations et participations non affectées				0,00
	943 Opérations financières				0,00
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus				0,00
	945 Dotations aux provisions				0,00
Opérations d'ordre		1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	946 Opér. d'ordre de transferts entre section				
	95 Chapitre de prévision sans réalisation				
	953 Virement à la section d'investissement				
	952 Dépenses imprévues	1 000 000,00			1 000 000,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 018 500,00	2 925 410,00	0,00	46 943 910,00

2) Les AP et AE par fonction et par politiques régionales :

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction comprend les "moyens généraux d'administration" et la politique "Europe et coopération décentralisée" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre de l'Europe et coopération décentralisée:

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-1694	Appui aux projets de coopération internationale	100 000	125 000	31/12/2011

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "formation professionnelle", "apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre des formations professionnelles :

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AE 2008-0925	REMUNERATIONS 2009	12 270 000	375 410	31/12/2011

Au titre de l'apprentissage :

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2006-0987	CFA AFP Tours	2 800 000	288 000	31/12/2010

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

Cette fonction comprend les secteurs d'activités "lycées" et "enseignement supérieur" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre des lycées :

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-0014	Extensions et restructurations	5 400 000	10 000 000	31/12/2013

Au titre de l'enseignement supérieur :

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-1605	ENIVL EXTENSION	-	1 300 000	31/12/2013

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "culture" et "sports" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre de la culture :

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010.0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	90 000	60 000	31/12/2011
AP 2010.0010	CREATION ET RENOVATION TECHNIQUE DES SALLES DE CINEMA	100 000	51 000	31/12/2011
AP 2010.37008	CG 37 : JARDINS DES CHATEAUX ET MUSEES	0	1 672 240	31/12/2013
AP 2010-7116	GP - MUSEE GIRODET DE MONTARGIS	-	897 000	31/12/2013
AP 2010-7119	GP - ARGENTOMAGUS DE SAINT-MARCEL	-	750 000	31/12/2013
AP 2010.4118	EQUIPEMENT DES RESERVES	-	16 000	31/12/2010
AP 2010.4117	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	-	5 000	31/12/2010

Au titre des sports :

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2008.1122	AMENAGEMENT DU CREPS	90 000	30 000	31/12/2010

 FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "territoires solidaires" et "technologies d'information et de communication" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre des territoires solidaires :

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AE 2009-1840	Contrat régional de Pays 3G	1 350 000	2 000 000	31/12/2013
AP 2007-1902	Contrat de ville moyenne de Lamotte-Beuvron 1G	268 000	21 000	31/12/2013
AP 2008-1924	Contrat de ville moyenne de Loches 2G	399 000	10 000	31/12/2013
AP 2008-45003	CG 45 - Logement	500 000	500 000	31/12/2013
AP 2008-37003	CG 37 - Hébergement des personnes âgées	4 045 000	200 000	31/12/2013
AP 2008-45004	CG 45 - Hébergement des personnes âgées et handicapées	1 515 000	200 000	31/12/2013
AP 2008-7202	VT- Maintien à domicile des personnes âgées	400 000	285 000	31/12/2013
AP 2008-7204	VT- Projets structurants	5 000 000	5 000 000	31/12/2013
AP 2008-18007	CG18 - Maisons de solidarité	450 000	450 000	31/12/2013
AE 2010-1776	Pré-diagnostics conseils Plan isolation	-	300 000	31/12/2011
AE 2008-7253	VT- FRAC Territoires fonctionnement	750 000	250 000	31/12/2013

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "environnement" de l'architecture par politiques régionales.

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-1952	Maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables - hors ADEME	600 000	500 000	31/12/2011
AP 2010-7319	VT- ACQUISITION ETANG THOMAS	-	300 000	31/12/2013
AP 2010-7353	VT- HEBERGEMENT ECOPOLE	-	65 000	31/12/2013
AP 2010-7307	VT- AGENCE DE L'EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIES D'EAU	500 000	45 000	31/12/2013
AP 2010-7913	CPIER - EFFACEMENT DE BARRAGES	-	10 000	31/12/2013

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "transports et déplacements" de l'architecture par politiques régionales.

N° enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2008-7401	GP-Modernisation de la voie Chateaudun-La Membrolle : études et travaux	3 427 000	13 673 000	31/12/2013
AP 2008-7403	GP-Etudes périurbaines	1 120 000	160 000	31/12/2013

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction correspond aux politiques "économie et innovation", "recherche et technologie" et "tourisme" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre de l'économie et de l'innovation :

N°enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-1210	FONDS DE GARANTIE AGRICOLE	-	500 000	31/12/2010
AP 2007-7704	GP- CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	2 800 000	2 100 000	31/12/2013

Au titre du Recherche, Technologie et Innovation

N°enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2008-37015	CG 37- ETUDE BATIMENT START UP INRA	100 000	400 000	31/12/2013
AP 2008-7508	GP- RECHERCHE SUR LES ENERGIES NOUVELLES ET LES MATERIAUX POUR L'ENERGIE	2 430 000	900 000	31/12/2012

Au titre du tourisme

N°enveloppe	LIBELLES	MONTANT VOTE	AJUSTEMENT BS 2010	Date limite d'affectation
AP 2010-37005	CG 37- CANDE	-	1 000 000	31/12/2013

B – Le vote de l'Architecture par Politiques Régionales

Le budget supplémentaire est également voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 24 juin 2010 (DAP n° 10.03.04). Il prévoit notamment la gestion des autorisations de programmes et d'engagement, les modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels, la gestion des crédits de paiement et l'exécution budgétaire et comptable.

Conformément à l'article 3 du règlement financier, le budget (crédits de paiements et AP/AE) est présenté et voté selon l'architecture par Politiques Régionales.

	BP 2010 DEPENSES	BS 2010 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2010	BP 2010 RECETTES	BS 2010 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL RECETTES 2010	BS 2010 AP et AE
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	800 272 185	3 708 400	35 662 858	839 643 443	74 933 900	-345 823	0	74 588 077	44 438 650
Investissement	304 913 200	835 000	1 915	305 750 115	28 960 500	0	0	28 960 500	41 513 240
Fonctionnement	495 358 985	2 873 400	35 660 942	533 893 327	45 973 400	-345 823	0	45 627 577	2 925 410
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	80 806 000	-150 000	5 429 463	86 085 463	1 220 000	0	0	1 220 000	375 410
Investissement	425 000	0	0	425 000	0	0	0	0	0
Fonctionnement	80 381 000	-150 000	5 429 463	85 660 463	1 220 000	0	0	1 220 000	375 410
APPRENTISSAGE	106 144 000	0	8 718 255	114 862 255	23 130 000	0	0	23 130 000	288 000
Investissement	6 660 000	0	0	6 660 000	0	0	0	0	288 000
Fonctionnement	99 484 000	0	8 718 255	108 202 255	23 130 000	0	0	23 130 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	144 478 580	150 000	3 727 378	148 355 958	8 523 000	350 000	0	8 873 000	10 000 000
Investissement	88 000 000	0	1 915	88 001 915	200 000	0	0	200 000	10 000 000
Fonctionnement	56 478 580	150 000	3 725 462	60 354 042	8 323 000	350 000	0	8 673 000	0
TRANSFERTS SANCTIFAIRES ET MORUALES	41 731 000	890 000	1 529 721	44 140 721	1 100 000	0	0	1 100 000	0
Investissement	2 500 000	0	0	2 500 000	0	0	0	0	0
Fonctionnement	39 231 000	890 000	1 529 721	41 640 721	1 100 000	0	0	1 100 000	0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 759 000	0	645 985	11 404 985	0	0	0	0	1 300 000
Investissement	7 272 500	0	0	7 272 500	0	0	0	0	1 300 000
Fonctionnement	3 486 500	0	645 985	4 132 485	0	0	0	0	0
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	25 692 200	0	1 117 976	26 810 176	170 000	0	0	170 000	1 300 000
Investissement	16 984 200	0	0	16 984 200	50 000	0	0	50 000	1 300 000
Fonctionnement	8 708 000	0	1 117 976	9 825 976	120 000	0	0	120 000	0
CULTURE	33 840 000	110 000	6 444 698	40 394 698	4 942 300	0	0	4 942 300	3 451 240
Investissement	9 500 000	0	0	9 500 000	4 942 300	0	0	4 942 300	3 451 240
Fonctionnement	24 340 000	110 000	6 444 698	30 894 698	0	0	0	0	0
SPORTS	7 159 475	357 400	539 109	8 055 984	700 000	0	0	700 000	30 000
Investissement	3 484 075	0	0	3 484 075	700 000	0	0	700 000	30 000
Fonctionnement	3 675 400	357 400	539 109	4 571 909	0	0	0	0	0
TERRITOIRES SOLIDAIRES	80 135 841	351 000	17 064	80 503 905	0	82 677	0	82 677	9 216 000
Investissement	76 786 991	0	0	76 786 991	0	0	0	0	6 666 000
Fonctionnement	3 348 850	351 000	17 064	3 716 914	0	82 677	0	82 677	2 550 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 896 500	0	0	4 896 500	0	0	0	0	0
Investissement	428 500	0	0	428 500	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 468 000	0	0	4 468 000	0	0	0	0	0
ENVIRONNEMENT	14 723 073	500 000	1 808 715	17 031 790	40 000	0	0	40 000	920 000
Investissement	6 869 831	72 000	0	6 941 831	0	0	0	0	920 000
Fonctionnement	7 853 244	428 000	1 808 715	10 089 959	40 000	0	0	40 000	0
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	169 017 673	195 000	568 250	169 680 923	1 633 000	0	0	1 633 000	13 833 000
Investissement	40 479 261	0	0	40 479 261	1 460 000	0	0	1 460 000	13 833 000
Fonctionnement	128 538 411	195 000	568 250	129 361 661	173 000	0	0	173 000	0
TOURISME	11 200 642	155 000	1 166 042	12 521 684	0	0	0	0	1 000 000
Investissement	6 790 642	155 000	0	6 945 642	0	0	0	0	1 000 000
Fonctionnement	4 410 000	0	1 166 042	5 576 042	0	0	0	0	0
ECONOMIE INNOVATION	44 965 200	2 000 000	2 757 932	49 723 132	7 220 600	21 500	0	7 242 100	2 600 000
Investissement	24 057 200	500 000	0	24 557 200	7 063 200	0	0	7 063 200	2 600 000
Fonctionnement	20 908 000	1 500 000	2 757 932	25 165 932	157 400	21 500	0	178 900	0
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	24 673 000	-850 000	1 192 270	25 015 270	26 255 000	-800 000	0	25 455 000	125 000
Investissement	14 675 000	108 000	0	14 783 000	14 545 000	0	0	14 545 000	125 000
Fonctionnement	9 998 000	-958 000	1 192 270	10 232 270	11 710 000	-800 000	0	10 910 000	0

	BP 2010 DEPENSES	BS 2010 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL 2010 DEPENSES	BP 2010 RECETTES	BS 2010 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL 2010 RECETTES	BS 2010 AP et AE
TOTAL MOYENS GENERAUX	394 506 350	3 660 350	4 045 328	402 212 028	1 119 844 635	-2 784 688	39 001 476	1 156 061 423	0
Investissement	213 947 500	0	1 049 345	214 996 845	332 835 661	-2 993 388	28 000 000	357 841 973	0
Fonctionnement	180 558 850	3 660 350	2 995 983	187 216 184	787 008 974	209 000	11 001 476	798 219 450	0
COMMUNICATION	4 800 000	0	675 573	5 475 573	0	0	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 800 000	0	675 573	5 475 573	0	0	0	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 492 850	0	2 801 656	19 294 506	51 000	0	0	51 000	0
Investissement	2 647 500	0	1 048 345	3 695 845	0	0	0	0	0
Fonctionnement	13 845 350	0	1 753 311	15 598 661	51 000	0	0	51 000	0
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	262 308 500	3 660 350	3 761	265 972 611	1 116 851 635	-2 784 688	39 001 476	1 153 068 423	0
Investissement	241 300 000	0	0	241 300 000	332 835 661	-2 993 388	28 000 000	357 841 973	0
Fonctionnement	21 008 500	3 660 350	3 761	24 672 611	784 015 974	209 000	11 001 476	795 226 450	0
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	110 905 000	0	564 339	111 469 339	2 942 000	0	0	2 942 000	0
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	110 905 000	0	564 339	111 469 339	2 942 000	0	0	2 942 000	0
Résultat affecté de 2009						11 205 971		11 205 971	

TOTAL GENERAL	1 194 778 535	7 368 750	39 708 186	1 241 855 471	1 194 778 535	8 075 460	39 001 476	1 241 855 471	44 438 650
Investissement	548 860 700	835 000	1 050 260	550 745 960	361 796 161	-2 993 388	28 000 000	386 802 473	41 513 240
Fonctionnement	645 917 835	6 533 750	38 657 926	691 109 511	832 982 374	11 069 149	11 001 476	855 052 999	2 925 410

C – Les dispositions diverses

Relèves de déchéances

Bénéficiaire et objet de la subvention accordée	date de la décision N° arrêté / convention	Montant de la subvention	Montant à réinscrire
Au titre de l'Aménagement du Territoire	FRAC TERRITOIRES		
Communauté d'Agglomération Montargoise : Etude pour l'actualisation de la charte de développement de l'agglomération	CPR n°04.08.57 du 15/10/2004 Arrêté n°200421520014 du 05/11/2004 Doss. Progos R0004449	27 000,00 €	13 500,00 €
	CŒUR DE VILLAGE		
Commune de LA FERTE VIDAME : Aménagement d'un logement type 2 en PALULOS au 29 rue Delaborde	CPR n°02.05.73 du 05/07/2002 Arrêté n°200201540233 du 08/08/2002 Doss. Progos R0002244	19 366,00 €	9 683,00 €
	PAYS		
Parc Naturel Régional de la Brenne : Communication en direction du territoire (bulletins d'informations auprès des habitants, fiches de présentation du Pays, guide de préconisation graphique)	CPR n°03.03.64 du 11/04/2003 Arrêté n°200309804167 du 07/05/2003 Doss. Progos R0002771	22 000,00 €	10 683,23 €
Au titre des travaux dans les lycées			
Lycée Jean ZAY (ORLEANS) : Réaménagement d'un logement de fonction	CPR n°04.02.38 du 20/02/2004 Arrêté n°200400130025 du 05/03/2004 Doss. Progos R0001647	21 834,64 €	4 366,93 €
Au titre des équipements dans les lycées			
LP CHATEAU BLANC (CHALETTE SUR LOING) : Subvention de l'enseignement technologique	CPR n°05.08.16 du 09/09/2005 Doss. Progos 00006866	19 174,00 €	1 558,94 €
	TOTAL		39 792,10 €

Remises gracieuses

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant total maximum de 50 280,00 € :

Dossier	Aide	Nom	N° de titre à annuler	Montant maximum
R0011924	CREATEM	ROY JEAN-CLAUDE	128/2010 2083/2010	9 680,00 €
00025797	CREATEM	CHESTERMAN PASCAL	12530/2009 12531/2009	30 000,00 €
E0003843	CREATEM	DELAGE CHRISTOPHE	4553/2009 15117/2009	2 000,00 €
00012115	CREATEM	MICHAUT MICKAEL	2360/2008	5 000,00 €
E0013232	CREATEM	POUSSET YVES	13177/2009 15852/2009 3167/2010	3 600,00 €
				50 280,00 €

Les admissions en non valeur

Les admissions en non valeur suivantes sont accordées pour un montant total de 1 165 548,45 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOURABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
AEROCAS	ZI de la Malerie 36130 MONTIERCHAUME	281/04 = 60 979,60€ 2781/03 = 12 195,92€ 3707/03 = 39 026,95€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATIS	112 202,47 €
TRUSSON OLIVIER	26 place de la République 36150 VATAN	1595/08 = 228,74€ 4989/07 = 228,67€ 1329/07 = 228,67€ 6307/06 = 228,67€ 2775/06 = 228,67€	2 oppositions à tiers détenteur (OTD) bancaires négatifs	CREATEM	1 143,42 €
ECJ	Chemin des Bordeliers 18300 ST BOUIZE	2940/09 = 4 000€ 2944/09 = 4 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	8 000,00 €
GAUTIER PIERRE	21 rue des Juifs 18300 SANCERRE	2053/09 = 12 500€ 2057/09 = 12 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	25 000,00 €
EQUIP LOISIRS	64 Avenue de la Libération 36150 VATAN	03/08 = 7 500€	Certificat d'irrecouvrabilité suite à RJ	CREATEM	7 500,00 €
SARL ECYPAJ AGENCEMENTS	Beauregard 41270 ROMILLY DU PERCHE	13749/09 = 5 500€ 13762/09 = 5 500€	Liquidation amiable avec quitus du liquidateur	CREATEM	11 000,00 €
POMMARAT GENDRE SOPHIE	49-51 rue Jean et Guy Dutems 41500 MER	12566/09 = 15 000€ 12569/09 = 15 000€	Titre émis après LJ, relevé de forclusion refusé	CREATEM	30 000,00 €
BOULANGERIE NOUVELLE	13 bis rue du 8 mai 1945 36230 NEUVY ST SEPULCRE	15146/09 = 30 500€ 15148/09 = 13 725€ 4486/07 = 1 525€ 3088/08 = 1 525€ 931/08 = 1 525€ 6634/07 = 1 525€ 2538/07 = 1 525€ 652/07 = 1 525€ 5236/08 = 1 525€ 5671/06 = 25€	Certificat d'irrecouvrabilité suite à LJ	CREATEM	54 925,00 €

XIONG SENG	Grande rue 18220 RIAN	624/04 = 435,45€ 1731/04 = 346,80€ 3992/03 = 255,46€	Opposition à tiers détenteur (OTD) négative. Insolvabilité	CREATEM	1 037,71 €
VERON ODILE	3 place St Ouen 28200 ST CHRISTOPHE	647/08 = 12 680€	Créance non acceptée par le TC de Chartres suite à LJ	CREATEM	12 680,00 €
POUILLART NORBERT	45 rue Orléanaise 45730 ST BENOIT SUR LOIRE	2361/08 = 10 000€ 2348/08 = 10 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	20 000,00 €
PIERRE ALEXANDRE	34 rue Principale 37390 ST ROCH	3176/05 = 17 500€ 3177/05 = 17 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	35 000,00 €
MCP MANUTENTION	ZI Route de Bouzonville 45300 PITHIVIERS	2692/05 = 22 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	22 500,00 €
LA FEE CHRISTAL	10 rue du Dr Michel Gibert 28000 CHARTRES	6327/07 = 5 500€ 6341/07 = 5 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	11 000,00 €
LACOUT EVELYNE	6 route de Vierzon 41140 THESEE	1713/07 = 6 300€ 1716/07 = 6 300€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	12 600,00 €
BOILLON CHRISTOPHE	2 rue Louis Demay 18160 LIGNIERES	756/06 = 426€ 5405/05 = 426€ 1943/06 = 7 242€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	8 094,00 €
CALLY GILLES	1 rue de la Poste 41170 SAINT AGIL	3894/07 = 3 050€ 3898/07 = 3 050€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	6 100,00 €
CBLS	1 route de Blois 37400 AMBOISE	4571/08 = 30 400€ 4572/08 = 20 808€ 3728/08 = 2 601€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	53 809,00 €
CHAMPION SEBASTIEN	20 rue Grande 36150 VATAN	4157/08 = 15 000€ 4156/08 = 15 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	30 000,00 €
DONNERY DISTRIBUTION	7 avenue de Fay aux Loges 45450 DONNERY	194/07 = 15 250€ 196/07 = 8 823,58€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	24 073,58 €
M. VANKERKHOVEN Thierry - 43749	3 place de l'Eglise 86100 ANTRAN	1959/05 = 228,50€ 3541/05 = 228,50€ 5188/05 = 228,50€ 1176/06 = 228,50€ 6298/06 = 228,50€ 5729/08 = 228,50€ 946/05 = 228,50€ 3620/08 = 228,50€ 1319/07 = 228,50€ 2792/06 = 228,50€ 4317/06 = 228,50€ 4928/07 = 228,50€ 3115/07 = 228,50€ 1484/08 = 228,50€ 7224/07 = 228,50€ 4354/04 = 228,50€ 8026/08 = 228,50€ 1731/09 = 228,50€ 2893/09 = 457,00€	LJ. Certificat d'irrécouvrabilité	CREATEM	4 570,00 €
SARL ATELIER DE VITRAIL	La Thuasnerie 18500 ALLOUIS	1691/07 = 68 000€ 50/07 = 8 000€ 4969/06 = 6 000€ 1649/06 = 6 000€ 45/06 = 6 000€ 3251/06 = 6 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CORDEX	100 000,00 €

BASSET JEAN NOEL	7 rue de l'Eglise 37120 LA TOUR ST GELIN	4703/06 = 696,50€ 12733/09 = 696,50€ 1297/09 = 696,50€ 7524/08 = 696,50€ 5202/08 = 696,50€ 3113/09 = 696,50€ 3052/08 = 696,50€ 893/08 = 696,50€ 5970/06 = 696,50€ 969/07 = 696,50€ 2497/07 = 696,50€ 6596/07 = 696,50€ 4445/07 = 696,50€ 15459/09 = 696,50€ 2199/06 = 414,94€	3 oppositions à tiers détenteur (OTD) bancaires négatifs	CREATEM	10 165,94 €
JAEGER REGULATION	3 rue Gustave Eiffel 28002 CHARTRES	1544/99 = 63042,88€	RJ. Jugement de conversion en LJ	FERI	63 042,88 €
CHOCO GAM	Domaine de Villerette 36700 ARPHEUILLES	3902/07 = 42,62€ 4063/07 = 4 188,78€ 2049/07 = 2 101,95€ 1972/07 = 84,81€	Certificat d'irrecouvrabilité	PPR	6 418,16 €
LES PRODUITS DU VAL D'OR	6 Route de Lazy 45730 ST BENOIT SUR LOIRE	4108/05 = 1 395,48€ 1869/06 = 101 313,32€ 4212/05 = 7 032,57€ 94/06 = 7 112,59€ 27/06 = 1 315,46€ 1625/06 = 1 234,54€ 1687/06 = 7 193,51€ 2308/03 = 1 706,63€ 3475/03 = 1 706,63€ 179/04 = 1 706,63€ 218/05 = 6 797,89€ 620/05 = 1 552,81€ 1049/05 = 6 875,24€ 133/05 = 1 630,16€ 2599/05 = 1 474,59€ 2650/05 = 6 953,46€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	PPR	157 001,51 €
PEPINIERES ROULLEAU ROSEAIRES	1695 route de Jargeau 45640 SANDILLON	3494/03 = 1 125€ 3828/03 = 150 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	PPR	151 125,00 €
SARL DECOLLETAGE DU BERRY	25 rue Emile Zola 18400 ST FLORENT SUR CHER	3037/03 = 2 292,56€ 3794/03 = 4 287,28€	Option 1 du plan de redressement accepté par défaut soit règlement partiel (10 573,24 €)	PPR	6 579,84 €
FUTURA PLASTIQUES	ZA de Mondetour 28630 NOGENT LE PHAYE	3827/03 = 150 000€ 1961/03 = 1 614,75€ 3095/03 = 1 614,75€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	PPR	153 229,50 €
SARL EDMN	Camping Chlorophyle Parc les Allais 37220 TROGUES	3306/03 = 22 722,98€	Autorisation de poursuite non accordée. Société n'a plus d'existence légale	HEBERGEMENT TOURISTIQUE	22 722,98 €
ASSOC YOLK	244 rue Auguste Chevallier 37000 TOURS	4515/05 = 242,24€	NPAI. Recherches infructueuses (DR Mairie, finances)	AIDE A LA CREATION ET A LA PRODUCTION D'UN CD	242,24 €
ASSOCIATION AFORMAVAL	4 rue Racine BP 332 37400 AMBOISE	2087/09 = 2 112,63€	Titre émis après LJ, relevé de forclusion refusé	Avance sur marché	2 112,63 €
MERLIN ALAIN	31 rue de la Marinière 28120 ILLIERS COMBRAY	12085/09 = 33,32€	Somme inférieur au seuil des poursuites		33,32 €
NOULIN ROLAND	17 rue Bois Billières 37260 FONDETTES	1884/07 = 22,03€	Somme inférieur au seuil des poursuites		22,03 €

HIROUA BERNADETTE	14 rue Henri Dunant 45400 FLEURY LES AUBRAIS	1883/07 = 856,12€	Débiteur insaisissable		856,12 €
MORILLE ANNIE	24 Avenue de l'Europe APPT 27 37100 TOURS	4220/09 = 656,03€	Débiteur insaisissable		656,03 €
SIMON MARIE NOELLE	18 rue Lenotre 41000 BLOIS	4166/07 = 105,09€	Débiteur insaisissable. Somme inférieur au seuil des poursuites pour OTD bancaire		105,09 €
					1 165 548,45 €

Modification de durée d'affectations pour les AP et AE suivantes

FORMATIONS PROFESSIONNELLES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
931 - 11	2008	0573	FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2009	31/12/2009	31/12/2010
931 - 11	2008	0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIR DE BASE 2009	31/12/2009	31/12/2010
931 - 11	2008	0575	FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2009	31/12/2009	31/12/2010
931 - 11	2008	0925	REMUNERATIONS 2009	31/12/2009	31/12/2010
931 - 11	2009	0573	FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2010	31/12/2010	31/12/2011
931 - 11	2009	0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIR DE BASE 2010	31/12/2010	31/12/2011
931 - 11	2009	0575	FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2010	31/12/2010	31/12/2011
931 - 11	2009	0925	REMUNERATION 2010	31/12/2010	31/12/2011
APPRENTISSAGE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
901-12	2006	0987	CFA DE L'AFP DE TOURS	31/12/2006	31/12/2010
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
902 - 23	2009	7617	GP - EXTENSION FACULTE DE MEDECINE 2EME PHASE	31/12/2009	31/12/2013
CULTURE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
903 - 313	2009	7104	GP - EDIFICES PATRIMONIAUX CANDE ST MARTIN	31/12/2009	31/12/2013
903 - 313	2009	28002	CG 28 - VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	31/12/2009	31/12/2013
903 - 312	2008	28000	CG28 - CENTRE D'ART DE DREUX	31/12/2010	31/12/2012
903 - 313	2008	18001	CG18 - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE DE NOIRLAC	31/12/2011	31/12/2013
903 - 312	2008	28001	CG28 - VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	31/12/2010	31/12/2013
903 - 313	2009	7109	GP - ABBAYE DE NOIRLAC	31/12/2010	31/12/2013
903 - 313	2009	36012	CG 36 - AMENAGEMENT CHATEAU VALENCAY	31/12/2010	31/12/2013
903 - 313	2009	7112	GP - VALORISATION CATHEDRALE CHARTRES	31/12/2010	31/12/2013
SPORT ET JEUNESSE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
903-32	2008	1122	AMENAGEMENT DU CREPS	31/12/2009	31/12/2010
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
938-811	2009	6000	CONTRÔLE QUALITE TER	31/12/2009	31/12/2011
908-812	2009	1092	ABRIS VELOS	31/12/2009	31/12/2011
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATIO					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909 - 92	2008	37015	CG 37 - ETUDE DE BATIMENT START UP INRA	31/12/2008	31/12/2013
ECONOMIE - INNOVATION					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909-93	2007	7704	GP - CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	31/12/2010	21/12/2013
TOURISME					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909-95	2009	7920	CPIER - SIGNALETIQUE LOIRE A VELO	31/12/2009	31/12/2013
909-95	2008	45001	CG 45 - TOURISME ET LOISIRS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	31/12/2009	31/12/2013

Annulation et clôture des AP/AE suivantes :

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT VOTE	MONTANT ANNULE
AE 2009 – 1601	EURANEC U.E	2 100 000	- 2 100 000
AE 2009 - 1602	EURANEC C.R	584 000	- 584 000
	TOTAL	2 684 000	- 2 684 000

Les affectations et individualisations

Aéroport de Tours

Au titre de l'aéroport de Tours, il est attribué au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Tours une subvention de 352 415 € pour l'année 2010. Cette subvention est imputée au chapitre 935-58, 65735, programme 1097 et sera versée au vu d'appel(s) de fonds.

Contrats régionaux de pays

Les programmes d'actions des Pays Sancerre-Sologne et Gâtinais ont été respectivement adoptés lors des commissions permanentes du 29 janvier 2010 (N° 10.01.52) et du 26 février 2010 (N° 10.02.90).

Il est décidé d'affecter la somme de 326 000 € pour le contrat Sancerre-Sologne 3G et la somme de 575 400 € pour le contrat Gâtinais 3G (sur le disponible de l'AE 2009 1840 – Chapitre 935-53.1) au titre du volet fonctionnement de ces 2 contrats.

SEM Energies Renouvelables d'Issoudun

Il est décidé : - de participer au capital de la SEM Energies Renouvelables d'Issoudun à hauteur de 500 000€

- d'affecter cette somme sur l'AP 2010-1952

Cette participation sera imputée sur la ligne 907.75, 261, programme 1952 et sera versée en une fois sur présentation d'un appel de fonds.

Association Culturelle Israélite

Une subvention de 20 000 €, représentant le montant TTC de la dépense subventionnable est accordée à l'Association Culturelle Israélite d'Indre-et-Loire pour l'organisation, à Tours en 2010, de la commémoration des 150 ans de la communauté juive de Touraine.

Cette subvention sera imputée 933-312, 6574, programme 344 et sera versée en deux fois :

- 70 % à titre d'acompte, au vu de la délibération sur production d'un R.I.B.,
- 30 % sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier de l'opération, certifiés par le représentant habilité de la structure ou par le comptable public.

Dans le cas où les dépenses réalisées seraient inférieures à la dépense subventionnable, la subvention régionale sera réduite au prorata.

La Région est en droit d'exiger, après mise en demeure, le reversement des acomptes versés en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention, ou de non transmission des pièces justificatives. La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner sur les documents d'information et de communication le concours apporté par la Région.

Grand projet « Energie du futur »

Il est décidé de désaffecter la somme de 930 000 € sur l'AP n°2010-0850, affectation n°2010-79593.

Il est décidé d'affecter la somme de 930 000 € sur l'AP n°2008-7508 et de réimputer le mandat n°5002 du 19/02/2010, de 450 000 € au chapitre 909.92, nature 20418, programme 7508 du budget régional.

Relève de déchéance

Il est décidé d'affecter la somme de 9 683 € sur l'AP n° 2010-0154 pour solde de l'opération d'aménagement d'un logement à la Ferté Vidame (chapitre 905-54, nature 20414, programme 0154 du budget régional).